

RACINET

LE **C**OSTUME

HISTORIQUE

4^E LIVRAISON

FIRMIN DIDOT ET C^{IE}

PARIS

482

TA. 51-21

EX

PORTUGAL

MONTAGNARDS DE LA PROVINCE DU MINHO;
RUSTICOS ET TRICAUAS, PAYSANS ET PAYSANNES. — POPULATION MARITIME.
COSTUMES RELIGIEUX.

Les éléments ethniques originaires dont se compose la population portugaise sont à peu près les mêmes que ceux des provinces espagnoles limitrophes. L'antique Lusitanie était peuplée de tribus celtiques et ibériennes qui luttèrent longtemps contre les invasions et qui arrivèrent à se modifier peu à peu sous l'influence de ces diverses dominations. Parmi les conquérants, ce sont les Romains qui ont eu le plus d'action sur les mœurs du pays; leur civilisation a surtout laissé une impression profonde dans les contrées du nord. Quant aux Barbares, comme les Alains, les Suèves et les Visigoths, aucune trace n'en a subsisté.

Les mahométans, d'origines diverses, qui s'emparèrent ensuite du pays, contribuèrent aussi puissamment à changer le sang et les mœurs des habitants; dans l'Algarve, où leur domination se maintint jusqu'au treizième siècle, la population est à demi mauresque.

A ces deux grands éléments ethniques, Romains et Maures, vient s'ajouter la part d'influence prise par les Juifs espagnols, qu'une persécution acharnée força à se réfugier en Portugal où, grâce à une conversion apparente, ils fondèrent d'importantes communautés. Il reste encore de nombreuses traces de cette population israélite dans les environs de Bragançe et dans tout le Tras-os-Montes.

Enfin, les Portugais sont non seulement mélangés d'éléments latins, arabes et israélites, mais encore fortement croisés de nègres, notamment dans la partie du sud et sur le littoral maritime; car c'est dans les ports méridionaux de l'Espagne et du Portugal qu'étaient vendus les esclaves africains; au seizième siècle, Lisbonne en recevait dix à douze mille par an. Par les croisements, ces éléments provenant des populations les plus diverses de l'Afrique tropicale, sont entrés peu à peu dans la masse du peuple et les Portugais ont pris ainsi dans leurs traits et leur

6-11-23



R.7147

constitution physique un caractère plus méridional que ne le comportait leur origine première ; ils sont devenus en réalité un peuple de couleur.

En fournissant des détails sur l'habillement des anciens habitants du Portugal, Strabon dit que les *Lusitani* s'enveloppaient de manteaux noirs, parce que la plupart de leurs moutons étaient de cette couleur. C'est probablement pour le même motif que les habits des Portugais sont en général noirs ou bruns ; la forme de ces habits ne présente aucun caractère particulier et ne diffère pas beaucoup de celle qu'on rencontre en Espagne et dans le midi de la France.

Les femmes portent avec aisance la courte jupe et le large chapeau de feutre. Elles n'ont point la beauté fière des Espagnoles, mais elles se distinguent par l'éclat des yeux, l'abondance de la chevelure, la vivacité de la physionomie et l'amabilité des manières.

MONTAGNARDS DE LA PROVINCE DU MINHO.

C'est dans la partie cultivable de la province du Minho que les habitants sont le plus rapprochés les uns des autres. Aussi, pour trouver dans cet espace étroit la nourriture suffisante, faut-il que ces Portugais du nord travaillent avec beaucoup de zèle. Néanmoins, la culture, le commerce, l'industrie et enfin la contrebande ne suffisent pas à nourrir tous les habitants ; le pays, surpeuplé, doit se débarrasser chaque année de milliers d'émigrants qui vont pour la plupart chercher fortune au Brésil.

N^{os} 1, 3 et 6.

Paysannes du Minho, en habit de fête.

Chapeau de feutre noir, à bords relevés ; dans les figures 3 et 6, il est orné de pompons. Sous ce chapeau, on voit le *lenço*, mouchoir de linon très gommé dont les plis se répandent sur le cou et les épaules. Corsage avec ou sans manches ; en habit de fête, celles de la chemise sont toujours longues. Robe qu'il est d'usage de relever avec la main pour montrer le jupon. Longues boucles d'oreilles, collier et chaîne avec cœur en or ou en argent filigrané (voir le détail de ces bijoux dans la planche E T). Chaussures à semelles de bois.

La figure n^o 3 est enveloppée dans les larges plis de la *capa* ou manteau.

Toutes trois tiennent à la main leur *chapeo de sol* ou parasol.

N^o 2.

Paysanne du Minho.

Costume contemporain de la guerre civile provoquée par les prétentions de don Miguel, guerre où les populations furent amenées à se soulever en faveur de l'un ou l'autre des deux partis, les chartistes et les absolutistes.

Sur le *lenço* flottant, un haut chapeau de feutre. Chemise aux manches larges et relevées. Corsage décolleté ; il est séparé de la jupe et laisse bouffer la chemise autour du corps. Jupe courte et plissée. Grandes boucles d'oreilles. Souliers à semelles de bois. Cette femme est armée d'un pistolet et d'une espèce de hache emmanchée au bout d'un bâton informe.

N^o 4.

Bouvier.

Chapeau à larges ailes. Veste courte et gilet. Le corps est serré dans une

large ceinture. Culotte et *alpargatas* recouvrant le dessus des souliers. Il tient son aiguillon.

N^o 5.

Marchande de volailles.

Lenço dont l'arrangement forme une coquette coiffure. Manches de chemise larges et relevées. Corsage décolleté en rond. Fichu de cou. Robe couverte d'un large tablier. Souliers à épaisses semelles de bois.

Les Portugais ont une folle passion pour les poulets bouillis dans l'eau et assaisonné d'huile et d'ail.

N^o 7.

Berger.

Chapeau à larges ailes. Longue pèlerine de paille ; plastron de paille sur lequel se trouvent le gilet et la veste ; jupon de paille.

Sans son grand feutre, ce *rustico* aurait l'air d'une ruche animée ou d'un homme des forêts vierges.

N^o 16.

Marchand de bétail.

Chapeau à larges ailes. Chemise ouverte ; gilet et veste. Culotte et *alpargatas* descendant jusqu'au cou-de-pied. *Howa de miranda*, large manteau aux couleurs criardes. Carabine ; larges buffleteries auxquelles sont suspendues deux gibecières.

N^o 11.

Marchand de cochons de lait.

Petit bonnet et surtout enveloppant le corps. Jambes nues.

POPULATION MARITIME.

L'industrie de la pêche est très importante au Portugal et constitue une grande ressource pour les populations du littoral. Elle n'emploie pas moins de trente mille pêcheurs.

La pêche maritime la plus considérable est celle de la sardine qui a lieu sur toute la côte, et celle du thon et du merlan, spécialement sur la côte de l'Algarve.



PORTUGAL

PORTUGAL

PORTUGAL

EX

IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Waret del.

N^{os} 8 et 12.

Marchandes de poisson.

N^{os} 9 et 10.

Marchandes d'*aveiros* (moules).

N^o 13.

Marchande de crevettes.

A l'exception de la marchande de crevettes, ces femmes ont le chapeau de feutre à bords relevés sur leur *lenço* flottant. Les paniers et terrines qui contiennent la marchandise ont une forme originale; toutes ces marchandes les placent volontiers sur la tête. Cette habitude, en les forçant à se tenir droites, contribue à leur fierté de maintien.

Les marchandes de poisson (n^{os} 8 et 12) se distinguent par des chemises aux manches hardiment relevées et par un corsage indépendant de la robe; leur jupe est serrée à la taille par une écharpe pittoresquement posée.

La figure n^o 8 tient d'un bras un enfant qui, son costume l'annonce, est destiné au dur métier de pêcheur; la main gauche est introduite dans une pochette suspendue à la ceinture.

Les marchandes d'*aveiros* (n^{os} 9 et 10) ont un corsage à boutons d'or attachant à la robe et un fichu croisé sur la poitrine. L'une a sa jupe retroussée dans la ceinture; l'autre s'enveloppe d'une *capa*.

La marchande de crevettes (n^o 13) tient son écharpe à la main; chez elle le corsage décolleté a des manches longues, étroites, et couvre le fichu croisé sur la poitrine.

Toute cette population maritime a les jambes et les pieds nus.

N^o 14.

Pescador (pêcheur).

Ce costume est exactement celui si connu du pêcheur napolitain: petit bonnet; chemise ouverte et aux larges manches relevées; ceinture serrant la large culotte à la taille. Jambes et pieds nus.

COSTUME RELIGIEUX.

Dans cette nation éminemment catholique, l'État pourvoit seulement aux traitements des hauts fonctionnaires de l'Église; la masse du clergé ne se maintient que par ses revenus, le casuel et une contribution spéciale des paroisses nommée *congrua*.

Il en est de même des séminaires; les dépenses en sont défrayées par le revenu provenant de la vente de la bulle de la *Sainte-Croisade*. Le produit de cette bulle, dont l'acquisition dispense de certaines prescriptions en matière de jeûne et d'abstinence, est spécialement affecté

à l'entretien des séminaires et à subvenir aux besoins des paroisses les plus pauvres.

Quant aux riches monastères d'autrefois, on les a supprimés pour la plupart en 1834; les dernières communautés de moines, qui s'éteignent peu à peu par suite de l'interdiction d'accepter des novices, font retour les unes après les autres au domaine public. Beaucoup de couvents de femmes ont été aussi supprimés.

Clergé régulier.

N^o 15.

Prêtre de paroisse.

Barrette ornée à son sommet d'un gros pompon en fil de soie. *Batina e capa*, longue soutane. Ceinture avec un large nœud étalé sur le côté. Long manteau. Souliers bouclés.

Ordres monastiques.

N^o 17.

Frère de Saint-Antoine.

Chapeau de feutre s'étendant en avant et en arrière en larges ailes relevées de côté; forme de coiffures en usage chez presque tous les religieux et ecclésiastiques du Portugal et de l'Espagne. Robe à larges manches; ceinture de corde; scapulaire. Large manteau à capuchon.

N^o 18.

Dominicain.

Grand chapeau à trois cornes. Manteau, pèlerine et capuchon noirs passés sur la robe blanche. Le rosaire ou chapelet suspendu à la ceinture, est la marque distinctive de l'ordre.

N^o 19.

Carme.

Chapeau à larges ailes relevées de côté. Double robe noire. Chape avec capuce. Autour du cou, un chapelet auquel est suspendu un crucifix. Cette figure représente sans doute un supérieur; il tient en main un bâton pastoral, insigne d'un grade dans la hiérarchie de l'ordre.

N^o 20.

Bénédictin.

Chapeau à larges ailes relevées de côté. Ample surtout de serge noire recouvrant entièrement un habit composé d'une robe et d'un scapulaire noirs.

*Exemples reproduits d'après les figurines exhibées à l'Exposition internationale de Paris, en 1878;
section du Portugal.*

Voir, pour le texte: *M. Ferdinand Denis*, Portugal (collection de l'Univers). — *M. Olivier Merson*, Voyage dans les provinces du nord du Portugal (Tour-du-Monde, 1861). — *M. É. Reclus*, Géographie universelle. — *M. le baron de Wildik*, introduction du Catalogue de la section portugaise, *Exposition internationale de Paris*, 1878.

ET

PORTUGAL

LA JOAILLERIE POPULAIRE. — UNE PAYSANNE PARÉE.

LE SOULIER FÉMININ. — ÉTUDE RÉTROSPECTIVE ET CONTEMPORAINE.

Les paysannes portugaises se parent de bijoux nombreux et variés, dont les dames de la bourgeoisie et même celles du plus haut rang ont longtemps fait usage en certaines circonstances, ce qui donne à ces bijoux populaires un caractère national. Cette bijouterie dans laquelle l'art du lapidaire ne se montre qu'exceptionnellement, consiste surtout en une orfèvrerie d'or ou d'argent, généralement filigranée, et d'un genre plus ou moins oriental, mauresque. La nature de ces fabrications, dont Porto et Lisbonne ont conservé le monopole, est le résultat de la présence des Maures en Portugal pendant le moyen âge, et aussi du voisinage des côtes barbaresques; mais le luxe des paysannes est, en quelque sorte, issu du sol même du pays.

Les Romains connaissaient les richesses minérales de l'Hispania ou Ibérie; et l'or roulé en abondance par le Tage et le Douro, était célèbre chez eux, ainsi que l'argent des mines de la péninsule, avant même qu'ils n'eussent une connaissance exacte de ces contrées, c'est-à-dire avant l'époque de l'invasion romaine dans la seconde guerre punique. Strabon dit que, dès la plus haute antiquité, on mettait en œuvre sur place les pépites d'or recueillies dans l'eau du Tage et sur les sables de ses rives; l'industrie locale qui s'est maintenue remonte donc à ces lointaines origines, que le géographe arabe Edrisi, observant les orpailleurs d'Almada, vers l'embouchure du Tage, a confirmées, en reconnaissant combien leur profession devait être ancienne. Telle était encore l'abondance des paillettes métalliques roulées par le fleuve, vers le commencement du seizième siècle, que Marineo Siculo parle d'un sceptre et d'une couronne portés par D. Manoel, et provenant tous deux de l'or du Tage.

La connaissance du travail des métaux fut probablement apportée à cette extrémité de la vieille Europe par les Phéniciens, les Carthaginois. A leur défaut, elle l'aurait été par les Celtibériens.

La matière recueillie sur place, et ne prenant surtout de valeur que par le travail, il est facile de comprendre que les parures d'or ou d'argent se soient généralisées parmi la population, et qu'elles s'y soient maintenues en raison de traditions constantes. En l'absence des prescriptions somptuaires qui ont pu être édictées en Portugal comme dans toute l'Europe du moyen âge, et dont nous n'avons point connaissance, on peut douter que l'emploi des matières précieuses y ait été interdit aux classes populaires, comme on n'y manquait point tout autre part. Dans tous les cas, l'extrême richesse du Portugal du seizième siècle aurait facilement permis de revenir aux vieilles coutumes, et il n'était plus besoin de l'or du Tage aux époques où l'on rapportait les butins immenses recueillis dans l'extrême Orient, à Malacca, à Goa, etc.

C'est l'énormité de ces butins, aux nomenclatures fabuleuses, qui explique le nombre des artisans qui eurent à mettre en œuvre les métaux conquis aux Indes par Vasco de Gama et les héros qui lui ont succédé, en allant à leur tour arracher l'or des temples indous pour l'envoyer à leur patrie, agissant tous avec cette bravoure, tranquille et communicative au milieu des plus grands périls, qui fit dire un jour à Gama, alors que son navire était soulevé par un tremblement de terre sous-marin « *c'est la mer qui tremble devant nous* »; c'est, disons-nous, la quantité de l'or et de l'argent importés en Portugal à cette époque, qui explique comment dans le « Tableau des gens de métier, existant à Lisbonne de 1550 à 1551, et dont la liste figure dans le livre de Rodriguez de Oliveyra, le nombre des orfèvres est de quatre cent trente, c'est-à-dire autant de maîtrises de fabrication et de débit spéciales, parmi lesquelles on doit comprendre la joaillerie, mais non la lapidairerie, car les lapidaires, au nombre de trente-deux, sont comptés à part.

L'importance de ce chiffre de 430 orfèvres dans une seule ville ressort d'autant plus que l'on rapproche l'orfèvrerie des autres « *offices mécaniques* » comme les appelle de Oliveyra. En nous en tenant à ce qui concerne exclusivement les choses de l'habillement et de la parure, on comptait alors dans cette même Lisbonne 10 brodeurs, 133 passementiers, 159 tailleurs, 173 chaussiers, 15 bonnetiers vendant bonnets, 14 bonnetiers vendant capuchons, 119 fripiers, sans spécialisation, 24 fripiers tenant les pourpoints, 6 coiffeurs, 20 boutonniers, 206 chapeliers, etc. Dans cette curieuse statistique, ordonnée par l'archevêque, on voit encore que douze individus avaient pour unique office de chercher l'or sur le rivage. Huit femmes étaient occupées à parfumer les gants; douze autres à fabriquer uniquement des cosmétiques. Il y avait six maîtres d'atours, en regard de sept maîtres de grammaire; et on ne comptait que deux femmes ayant pour office d'enseigner la lecture aux jeunes filles; mais cette insuffisance était réparée par le fonctionnement de douze écrivains publics, sans cesse occupés à la rédaction des messages. Toute la vieille civilisation de Lisbonne est là, dit M. Ferdinand Denis, auquel nous empruntons ces renseignements.

La légèreté de l'orfèvrerie en diminue naturellement la valeur intrinsèque, et cette économie était nécessaire pour le populaire, habitué d'ailleurs et de longue date à la sincérité du métal. Les filigranes, et les reliefs en fins feuilletés, comme on les voit aux saillies des n^{os} 3 et 11, particulièrement, où les boutons d'orfèvrerie affectent l'apparence de l'artichaut épanoui, ont été les expédients auxquels recoururent des négociants qui voulaient conserver leurs débouchés, en servant leur clientèle selon ses goûts, et en lui procurant une joaillerie brillante, de nature à lui paraître la plus belle du monde, les délicatesses et les adresses de métier égalant, au moins, aux yeux du vulgaire les productions artistiques dont la sobriété ou le cachet personnel font le mérite. Ce qui rend intéressante la joaillerie populaire des Portugais, c'est son caractère national, et c'est tout ce que nous ferons remarquer au sujet de cette bijouterie branlante, ajourée, délicatement filigranée, d'un orientalisme si prononcé sous les formes de ses croix et de ses médaillons en cœur, reliquaires de la fiancée et de la mère, dont la figure est si fréquente parmi les bijoux villageois de l'Europe, là même où la jeannette et le médaillon composent tout l'écrin de la paysanne, comme en Bretagne.

La réduction uniforme de ces bijoux est dans la proportion de huit pour quatorze environ. L'original du n^o 7, par exemple, mesure en hauteur un peu plus de 13 cent. 1/2; notre réduction a 8 cent.

BIJOUX D'OR.

N^{os} 11 et 19.

Pendant d'oreille et broche en pendeloque, composés de pièces articulées, d'un genre très typique, et le plus riche de cet écrin. Quelques pierres fines brillent parmi les filigranes de ces deux bijoux, appartenant à la même parure.

N^o 1.

Fragment d'un collier pour la suspension des médaillons ou des pendeloques.

N^o 2.

Broche, avec pendentifs mobiles; types d'une parure dont la boucle d'oreille et le bijou de suspension sont semblables, en variant de grandeur.

N^{os} 5 et 15.

Médaillons en forme de cœur, avec leur anneau de suspension. Ils sont de dimensions variables, allant jusqu'à 15 et 20 cent. de longueur, et servent alors de médaillon ouvrant.

N^o 6.

Pendant d'oreille, dont les trois croissants mobiles sont indépendants les uns des autres.

N^{os} 7 et 24.

Grande croix à boutons très saillants, ornée de pendentifs mobiles, et pendant d'oreille, même parure.

N^{os} 12 et 27.

Croix de suspension, dont l'une a la forme rayonnante ou *astrale*.

N^{os} 17 et 20.

Pendants d'oreille, à pièces intérieures en pendeloques.

N^o 25.

Broche, avec pendentifs à l'extérieur, et perles en poire mobiles dans l'ajouré de la pièce.

BIJOUX D'ARGENT.

N^{os} 3, 3 *bis* et 4.

Collier de corsage, dont les boutons en forme d'artichaut vont en rapetissant. Le n^o 3 *bis* en montre la saillie. Le n^o 4 est le bracelet de la même parure, qui se complète par l'épingle de tête, se terminant par un de ces boutons, ainsi que le pendant d'oreille.

N^o 8.

Pendeloque de collier, dont la suspension indique l'emploi du cordon de velours noir, ou celui de la chaîne en maillons du n^o 10.

N^{os} 9 et 10.

Pendeloque de la forme du cœur, mais régulière, suspendue au collier; le pendant d'oreille, du même caractère, appartient à cette parure.

N^o 14.

Pendant d'oreille, à intérieur mobile.

N^{os} 13 et 16.

Pendant d'oreille et broche, composant une parure.

N^o 18.

Pendeloque de collier.

N^{os} 21 et 26.

Pendeloque de collier et pendant d'oreille, même parure.



PORTUGAL

PORTUGAL

PORTUGAL

ET

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Spiegel et Nordmann lith.

La paysanne endimanchée que l'on voit ici parée de cette joaillerie branlante, comme pour répondre par son doux bruissement aux clochettes des animaux et aux sonnettes des troupeaux, a une physionomie des plus intéressantes. Cette agréable rustique est la Portugaise par excellence, dans un pays où les 706,000 habitants des villes se trouvent en regard d'une population rurale de 3,580,000 individus, et son type est celui de la paysanne de la partie sud du Portugal, formée des deux provinces de l'Alemtejo et de l'Algarve, la plus chaude et la plus sèche des quatre régions agricoles du pays. Cette villageoise appartient au district de Vianna, dont la ville principale est Bejà, le chef-lieu administratif, Porto. Cette figure est doublement intéressante, car elle est celle d'une femme dont l'industrie européenne est bien près de supprimer définitivement le type antique, le costume représenté étant généralement confectionné par la femme qui le porte.

Ces vieilles mœurs s'expliquent dans un pays où, malgré les richesses métalliques conquises au seizième siècle, le numéraire est encore relativement si rare parmi les populations rurales, que l'on voit, par exemple, la caisse d'épargne de la banque de Portugal recevoir des dépôts de cent reis (0,55 centimes), et que l'apogée du salaire de certaines ouvrières, comme les dentelières de Lagos, dont l'apprentissage commence quelquefois à quatre ans, et dont toutes les dentelles sont faites à la main sur le coussin à fuseaux, varie de 0,28 cent. à 0,56 cent. par jour; et encore les *rendeiros*, hommes ou femmes se livrant au commerce des dentelles, et pour lesquels ces ouvrières travaillent, paient le moins possible en numéraire, le plus souvent en comestibles ou en articles de vêtement.

A Vianna, à Horta dans l'île du Fayal, à Peniche, à Setubal et à Villa do Conde, c'est une industrie exclusivement réservée aux femmes que la fabrication des dentelles portugaises du genre *honiton*, imitation de guipure et de Chantilly, et qui sont ainsi toutes faites à la main sur le coussin à fuseaux.

Dans la province d'Algarve, c'est une industrie tout à fait domestique que celle des quatre cents métiers environ qui produisent la bure et les couvertures; et c'est encore avec le travail manuel d'une simplicité toute primitive que, dans la province d'Alemtejo, on tisse la laine, et que l'on y produit les couvertures, les étamines, les ceintures, les châles, les baiettes, le drap ordinaire, bleu et noir, dit *serguilha*, les draps, dits *saragoça*, les draps de couleur à raies et à carreaux; sans compter les tissus de coton filés, et ces tissus de soie, dont l'industrie est fort ancienne en Portugal, où souvent on mélange à la soie l'or et l'argent.

Les conditions de cette existence rustique ne sont nullement, d'ailleurs, celles de populations malheureuses, bien loin de là; et pour bien comprendre le caractère souriant de la villageoise de l'arrondissement de Vianna, il faut voir cette paysanne sous son ciel presque africain, sur sa terre où croît le palmier nain, le caroubier, l'olivier, le figuier, l'oranger, le riz, le millet à grappes, des blés de toutes les saisons, le *rijo*, ou blé d'hiver, le *ribeiro* ou blé de printemps, le blé *candial*, etc. Il faut voir, sur ce sol où l'on peut cultiver le bambou, les quarante variétés du maïs, avec ses grains jaunes ou blancs, et la récolte du seigle « gallicien » ainsi que celle des châtaignes, des oignons et des haricots depuis le blanc, le *vassoura*, jusqu'à ceux de toutes les couleurs, y compris le noir.

Sur ce sol particulier, dont les entrailles contiennent plus de marbres que de charbon minéral, la richesse se manifeste de toutes parts. Ce sont les grands troupeaux de bœufs que l'on rencontre dans les pâturages naturels qui abondent partout; c'est l'énorme population des *serranos*, du type *bordaleiro*, parmi lesquels les moutons noirs sont plus nombreux que les blancs; les chèvres à poil ras et à poil long, laitières de couleurs variées, de grande et de petite taille, et c'est, en aussi grand nombre, le peuple roux de ces porcs de l'Alemtejo, de l'Algarve et de toute l'Estramadure aux bords du Tage que, dans le district de Vianna, on nourrit avec les pépins de raisins, ainsi, du reste, que tous les animaux de basse-cour. C'est partout l'abondance, outre l'huile d'olive et le beurre salé que l'on trouve dans toute maison, on y rencontre aussi généralement quelques jambons de Melgaço, des poissons conservés dans l'huile de sardine. On consomme les fromages de chèvre et de brebis, on relève les mets les plus ordinaires avec le vinaigre de vin du Douro, mais la paysanne a toujours une réserve d'oignons et de fruits confits, abricots, pêches, reine-claude, poires, figues etc. Elle a toujours quelque marmelade à offrir, et cette bonne gourmandise, la citrouille sucrée. Enfin on retient pour la consommation sur place quelques-uns de ces vins rouges, dits *verts* dans le négoce, qui ont tant d'importance dans le pays viticole de l'arrondissement de Vianna, tels que le vin de Barbeita, celui du Campo da Agonia, etc., jusqu'au *clairnet* de Masudo, si agréable avec les noix.

C'est surtout dans les milieux où la culture de la vigne donne aux paysages leur tournure la plus caractéristique qu'il faut placer la jolie et souriante figure représentée, avec son costume aux couleurs pimpantes et sa joaillerie des jours de fête. Les vins désignés particulièrement sous le nom de « vins verts » sont fabriqués avec des raisins récoltés sur des *hautains* ou sur des treillages en forme de contre-espallier qui garnissent les champs destinés aux récoltes céréales, sarclées, fourragées. La vigne qui forme la clôture de ces champs

est principalement mariée à des châtaigniers et à des érables sur lesquels on taille chaque année ses sarments. Tel est le pays où l'on fabrique encore du vin d'orange, et qui, avec ses nombreux chevaux, ses mulets et ses ânes, bêtes de charge et bêtes de selle, justifie pleinement le surnom que les anciens, considérant le nombre exceptionnel de ses fleuves et de ses rivières, avaient donné à la Lusitanie, celui de la *Terre bienheureuse*.

Le *lenço* qui couvre la tête de cette paysanne, est un mouchoir de laine posé à plat, selon la coutume des femmes qui ont l'habitude de porter des fardeaux sur leur tête. La veste, indépendante de la jupe, est conçue dans ce même sens, pour l'indépendance du torse pendant la marche. Cette veste en drap rouge, est un corsage à épaulettes, qui se ferme sur le côté par des boutons en cuivre doré; la bordure en velours noir dessine le plastron, arrêté au bas par une garniture de dentelle noire. La chemise en toile blanche et apprêtée, est apparente aux manches, à la taille et à la partie supérieure de la poitrine; elle est pudiquement close partout et son col rond et plissé retombe sur les épaules. La partie rayée de la jupe est en mérinos, le bas, en large bordure, est du drap. Le tablier est un tapis de laine. Les bas blancs sont également en laine; enfin la sacoche en forme de gibecière portée à la ceinture paraît de la même nature que le soulier, dont le n° 28 donne un spécimen détaillé, c'est du cuir laqué, dont les ornements sont en broderie de soie. La chaussure avec son talon haut et son quartier de derrière largement évidé est presque une mule; sa semelle en bois et garnie sur les côtés par des clous en cuivre doré, lui conserve toutefois le caractère rustique.

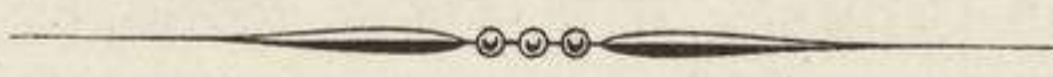
On a observé depuis longtemps que les Portugaises mettent une singulière coquetterie en ce qui concerne leur chaussure; on lit dans les *Silhouettes portugaises*, publiées dans la *Réforme* en 1843, que depuis quelques années le nombre des cordonniers pour femmes s'était si étrangement répandu à Lisbonne, que non seulement les importations de l'étranger y étaient devenues superflues, mais que la ville fournissait assez de cordonnerie pour en fournir une partie du Portugal. Le nombre relativement important des chaussures exposées au Champ de Mars, dans la section portugaise, justifie ces assertions, et les villageoises ont suivi sous ce rapport le goût des citadines; leur soulier est un élément important de leur parure. A la joaillerie, portée avec une certaine liberté capricieuse par cette paysanne, se joint un collier de perles de corail. Le mouchoir sert au maintien, et d'ailleurs dans le costume habillé, il n'y a peut-être point de poche pour lui et il gonflerait disgracieusement la sacoche.

Tous ces spécimens de joaillerie proviennent des fabriques de Porto, et ont figuré à l'exposition internationale de 1878, dans la section portugaise.

Le soulier est au musée du Trocadéro.

La paysanne est la reproduction d'une photographie obligeamment offerte par M. Carlos Relvas, de Gollega, et complétée par la coloration du costume de la villageoise des environs de Vianna, qui figurait également dans la section portugaise en 1878.

Voir, pour le texte : Le Catalogue spécial de la section portugaise à l'exposition universelle de Paris, en 1878, dont la remarquable introduction est de M. le baron de Wildik, et le Portugal, par M. Ferdinand Denis, dans l'Univers pittoresque.



FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES POPULAIRES DE L'AUVERGNE, DU VELAY ET DU BOURBONNAIS.

N^{os} 1 et 7. — *Moulinoises* coiffées du chapeau bourbonnais, et les épaules couvertes de la *cape*.

N^{os} 2, 3, 4, 5 et 6. — *Podotes* (habitantes du Puy).

Figures n^{os} 2 et 5 : petit chapeau rond par-dessus la coiffe. La première tient son carreau; l'industrie dentellière est en effet une des grandes ressources du Puy. — Figures n^{os} 3 et 4 : bonnets ruchés et garnis de rubans. — Figure n^o 6 : simple coiffe.

N^{os} 8 et 9. — Femmes d'Issoire (Puy-de-Dôme); basse Auvergne.

La figure n^o 8, toute moderne, n'a conservé du costume auvergnat que le petit chapeau garni de velours noir. — La figure n^o 9 porte une coiffe à fond arrondi et le mouchoir traditionnel croisé sur la poitrine.

N^o 10. — Paysan de Langeac, arrondissement de Brioude (Haute-Loire); Velay.

Ancien costume : tricorne; habit à gros boutons; gilet croisé; culotte à pont; larges guêtres dépassant le genou; sabots.

N^o 11. — Femme de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme); basse Auvergne.

Toilette du dimanche : grande coiffe à fond arrondi; châle d'indienne; petit corset passant sous les bras; robe qui s'échappe par derrière en un long manteau à plis bouffants, laissant ainsi le jupon à découvert; long tablier à poches.

N^o 12. — Femme des environs de Riom (Puy-de-Dôme); basse Auvergne.

Coiffe à fond développé et à passes retombant sur un châle d'indienne qu'elles cachent; corsage à manches garnies de brassards en velours noir; robe relevée de manière à ce que le devant forme poche; long tablier; sabots.

N^o 13. — Paysan de la haute Auvergne.

Chapeau à grandes ailes; veste entr'ouverte montrant un gilet; ceinturon de cuir; *braye*, guêtres et sabots.

N^o 14. — Homme de Chamalière, arrondissement de Clermont-Ferrand; basse Auvergne.

Chapeau à deux cornes, type disparu; longue veste; gilet croisé; *braye*; guêtres boutonnées sur le côté; sabots.

N^o 15. — Paysanne de Mont-Dore-les-Bains, arrondissement de Clermont-Ferrand; basse Auvergne.

Chapeau de paille garni de velours noir; châle enfoncé dans un petit corset; le devant de la robe est relevé.

N^o 16. — Femme des environs de Thiers (Puy-de-Dôme); basse Auvergne.

Chapeau à larges bords, comme en portent les femmes de certaines parties du Velay; même petit corset qu'à la figure précédente.

N^o 17. — Paysanne de Saint-Germain, arrondissement d'Aurillac (Cantal); haute Auvergne.

Elle tient d'une main son chapeau et de l'autre une grosse jarre; *capete* ou capuchon par-dessus le serre-tête; corsage à manches garnies de brassards; un petit panier est placé dans la poche que forment le tablier et la robe relevés.

N^o 18. — Femme de Latour, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme); basse Auvergne.

Mouchoir de tête maintenu par le *serre-malice*, espèce de diadème en laiton; châle d'indienne, brassards de la même étoffe que la robe; celle-ci est relevée selon la coutume et montre un jupon rayé.

N^{os} 19 et 20. — Habitants de Beauregard-Lévêque, arrondissement de Clermont-Ferrand; basse Auvergne.

Figure n^o 19 : bonnet à longues passes; collier auquel est suspendue une petite croix; corsage décolleté montrant une gorgerette couverte d'un châle de mousseline; petit corset à ornements pailletés se répétant dans la garniture des demi-manches; robe froncée à la ceinture et retombant en larges plis. — Figure n^o 20 : chapeau à deux cornes; habit blanc court et plissé; *braye* serrée au-dessous du genou par une jarretière; guêtres et sabots.

AUVERGNE.

Cette province se divisait autrefois en haute et basse Auvergne : la première a formé le département du Cantal et une partie de celui de la Loire; la seconde est aujourd'hui le département du Puy-de-Dôme. La popula-

tion est uniformément forte et laborieuse, mais les montagnards, les plus Celtes des Celtes à en juger par leur physionomie et leur taille, se distinguent des habitants des vallées par la façon dont ils restent immuables dans leurs mœurs; ils mettent à conserver cette immobilité autant de soin que d'autres mettraient à la perdre.

Le nombre des habitants a considérablement diminué. La rudesse du climat, la cherté des fermages, l'accumulation dans un petit nombre de mains de la propriété foncière, provoquent depuis de longues années un mouvement important d'émigration. Bon nombre de gens quittent leurs villages pour aller gagner leur vie, soit dans les grandes villes par une profession sédentaire, soit dans les campagnes comme marchands nomades d'étoffes, de bestiaux, etc. Cette émigration qui se faisait d'abord avec esprit de retour, a insensiblement changé de caractère et est devenue durable pour un grand nombre d'expatriés.

Haute Auvergne. — Il y a quelques années on pouvait encore voir les Cantaliens vêtus du costume traditionnel généralement fait de *raze*, drap grossier fabriqué dans le pays. Il comprenait la veste longue, munie de grandes poches; le *poulacre*, espèce de surtout en flanelle, serré autour des reins par une ceinture de cuir; le gilet, de même étoffe que la veste; la *braye* des Gaulois et les longues guêtres recouvrant presque tout le sabot. Deux coiffures étaient en usage: le bonnet, pour les jours de travail, et le chapeau rond à larges ailes pour ceux où l'on se rendait à la ville.

On porte toujours la *coubertie* (ancien *sagum*), manteau rayé appelé *argo peilloux* lorsqu'il est vieux et rapiécé; mais le reste du costume est complètement modifié. Aujourd'hui, c'est la *casaque* de velours bleu ou gris, ornée d'énormes boutons en os; le gilet et le pantalon de même étoffe, excepté l'été où tous deux sont en coutil bleu; enfin le petit chapeau rond. Les dimanches, le *gougou*, long couteau à gaine, est attaché par une double chaîne en cuivre à la dernière boutonnière de la casaque et remonte jusqu'à une poche pratiquée dans la doublure de la veste, sur la poitrine. Les montagnards ont, en outre, un bâton terminé par une boule ferrée; à l'occasion, ils savent s'en servir avec une redoutable dextérité.

Les femmes conservent assez l'ancien vêtement; dans quelques endroits on rencontre encore chez elles le corsage dont la manche est ornée de doubles parements de soie ouvrée simulant le brassard; un corset, gracieux parfois, passant sous les bras et de formes capricieusement variées selon les localités; le mouchoir, tantôt d'indienne, tantôt de soie, croisé sur la poitrine; la robe de grosse bure relevée par devant pour faire une vaste poche et le tablier à bavette. — Il existe une particularité au sujet de cette pièce du costume: le jour des fiançailles, l'obligation s'impose au futur de parvenir à dénouer librement, et sans que sa fiancée s'y oppose, les cordons de son tablier. C'est comme le symbole du consentement. — Les riches paysannes portent à leur cou des chaînes d'or avec des *Saint-Esprit* d'émail enrichis de quelques pierres précieuses. — Les coiffures varient beaucoup et affectent des formes différentes se reproduisant dans des localités quelquefois très éloignées les unes des autres. Dans les environs d'Aurillac, la coiffe est généralement longue, tandis que dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat, les femmes portent sur leurs cheveux lissés en bandeaux un mouchoir qui y demeure fixé au moyen d'un cercle de laiton. Cet ornement, que les Cantaliennes affectionnent, a la forme du diadème antique; on l'appelle *serre-malice*. Lorsqu'il pleut, on s'enveloppe de la *capete*, sorte de capuchon bleu doublé d'écarlate et se rapprochant assez de la coiffure des Pyrénéennes.

Entre les nombreux traits communs à l'Auvergne, au Velay et au Bourbonnais, il en est un que l'on constate dans bon nombre d'endroits; c'est l'adjonction d'un chapeau sur la coiffe. La toilette est pour ainsi dire incomplète si elle n'a que l'un ou l'autre de ces deux objets. — Cet usage existait depuis longtemps dans le Cantal où les montagnardes avaient une certaine coiffure qui pouvait, par son ampleur, rivaliser avec celle de leurs maris; aujourd'hui elles ont presque toutes adopté le petit chapeau noir garni de velours.

Basse Auvergne. — La Limagne « diaprée de la verdure de ses prairies et de l'or de ses moissons », est un vaste bassin d'une fertilité proverbiale; elle occupe une partie considérable du centre de la basse Auvergne. Ses habitants diffèrent des montagnards par le costume, le langage et les mœurs.

Ils forment deux catégories: le *paysan-propriétaire* et le *paysan-journalier*; la mutation de cette seconde catégorie dans la première est continuelle, et c'est surtout au Limagnien que peut s'appliquer ce vieux dicton: « Les Auvergnats et les Lymosins — font d'abord leurs affaires — puis celles de leurs voisins. »



FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

CN

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vierne del.

Au siècle dernier, les habitants de la basse Auvergne avaient un large chapeau à deux cornes; un habit blanc court et plissé; de larges culottes d'étoffe grise et des guêtres.

Actuellement l'habillement, toujours fait de grosse bure, est d'une grande simplicité. On porte la veste à taille courte avec des poches sur le côté ou la *biaude* (l'ancien *bliaud*), blouse de bure grisâtre; un gilet garni d'énormes boutons en métal et un pantalon; comme coiffure, la casquette de feutre gris en forme de mitre ou le chapeau de haute forme. Par les mauvais temps, chacun se couvre d'un manteau de grosse laine et de poil de chèvre. Partout les sabots sont la chaussure ordinaire; on les remplace le dimanche par de gros souliers garnis de clous. — Le *tailladou* ne quitte jamais la poche de la veste; à la moindre provocation, ce couteau entre en jeu.

Le paysan a deux vêtements : celui des jours de fête et celui des jours de travail; le vêtement de travail n'est autre que celui des fêtes arrivé à l'état de vétusté.

Le costume des femmes échappe à toute description par son infinie variété. Chez celles qui n'ont pas encore fait de concessions aux modes actuelles, il se compose généralement d'une robe de bure dont le corsage est recouvert d'un foulard d'indienne, du petit corset et d'une robe que, les jours de travail, on relève en larges plis, comme dans le Cantal. Les bonnets ont tantôt le fond arrondi et bouffant, tantôt le fond long et étroit recouvert de longues passes flottantes. Par-dessus le bonnet, on met un chapeau dont les formes diverses procèdent toujours de celui en usage dans le Bourbonnais; on le garnit de velours ou de crêpe noir.

VELAY.

Il n'y a plus de Velay comme il n'y a plus d'Auvergne, mais cette province est devenue partie intégrante du département de la Haute-Loire dont une portion s'étend sur le territoire de l'ancienne Auvergne.

Les *Vellaviens* forment aussi une population montagnarde qui, sans avoir les mêmes apparences que celle de l'Auvergne, n'est pas moins robuste, infatigable aux plus rudes labeurs. Toujours troublés par les douloureux souvenirs des guerres de religion, leur caractère s'en est longtemps ressenti; sombres, vindicatifs, on les voyait, jusqu'en 1789, constamment armés d'un fusil et munis de leur *couteillère* à lame aigüe.

La fabrication de la dentelle a son centre au Puy et dans les environs. Il y a quelques ateliers dans la ville, mais, en général, les ouvrières restent chez elles; on les voit, dans la belle saison, travailler à leur carreau devant leurs demeures; en hiver, elles se réunissent pour veiller dans la maison dite *d'assemblée*.

Les *Podotes* ont la réputation d'être très actives, amoureuses du travail; leur esprit net, positif, justifie ce vieil adage « qu'avec femme du Puy et homme de Lyon, on doit faire excellente maison ».

Pour retrouver un souvenir des anciens costumes dans la manière dont s'habillent aujourd'hui les paysans vellaviens, il faut remonter aux endroits les plus retirés de la montagne et encore, presque partout, disparaissent-ils de jour en jour.

La large *braye* n'existe plus, mais le lourd camail à capuchon (la *capete*) de quelques femmes de l'Auvergne est toujours en usage aux alentours du Mezenc; l'antique *sagum* gaulois se reconnaît dans le manteau de serge blanche rayée de noir dont se couvrent les pâtres.

C'est surtout par la coiffure que se distinguent les habitants des campagnes. Les hommes conservent le chapeau à larges bords et les femmes le portent aussi. Pour elles, c'est un feutre rond, presque plat, dont le diamètre varie suivant les localités et qu'elles placent par-dessus leur coiffe. Ce chapeau est quelquefois une parure élégante, puisqu'aux jours de fête on le voit sur le chef des riches paysannes, chargé de grandes plumes noires, de dentelles, de pompons, d'ornements en jais et en filigranes d'or. Ce chapeau sert de support pour tenir en équilibre jusqu'au fardeau le plus pesant; car c'est un usage dans le Velay, chez les femmes aussi bien que chez les hommes, de tout porter sur la tête.

Un trait caractéristique des mœurs vellaviennes, c'est le goût exagéré des femmes pour les bijoux. Ajouter un rang et une plaque à son collier, attacher son mouchoir ou ses rubans avec des épingles aux lourdes têtes, allonger ses *pendants*, acheter une bague nouvelle, voilà leur suprême ambition.

BOURBONNAIS.

L'ancienne province du Bourbonnais est devenue, sans grands changements de limites, le département de l'Allier; la région du plateau est celle des vallées de l'Allier et de la Loire; la contrée ne présente un aspect montagneux que du côté du Forez. Ces diverses régions, distinctes par la nature et l'aspect, le sont aussi par le caractère des populations qui d'un côté se rattachent plus à l'Auvergne, de plusieurs autres côtés au Forez et à la Marche.

Le chapeau est ce qui caractérise le costume des *Bourbonnichonnes*. Il est tressé en paille et se compose de trois parties : celle du milieu qui a la forme d'un cône tronqué, la partie antérieure s'évasant comme la *capote* moderne; la partie postérieure se rétrécissant en volute renversée. On le double en soie ou en percaline tantôt rose, tantôt bleue. — Ce chapeau ne se porte que dans le centre du Bourbonnais; ailleurs, c'est à peu près le chapeau auvergnat qui est en usage. A Montluçon, les femmes ont seulement un bonnet dont le fond est très varié.

La coiffe que l'on porte dessous le chapeau a des formes très différentes. Le plus souvent, elle est garnie de dentelles ou de barbes unies retombant sur le dos.

Les cheveux forment par derrière un chignon épais; en avant, ils sont lisses et parfaitement cachés par un serre-tête.

Les filles les plus coquettes marchent avec le siècle; mais pour l'ordinaire, les femmes de la terre s'habillent très simplement; elles portent un corset piqué et baleiné après lequel s'attache la jupe de la robe; c'est l'ancienne mode. Toutes les paysannes ont un long tablier en général de couleur rouge, serré bien au-dessus des hanches. Il se termine par une *pièce* carrée qui s'étend sur la poitrine; un simple fichu couvre le cou et les épaules.

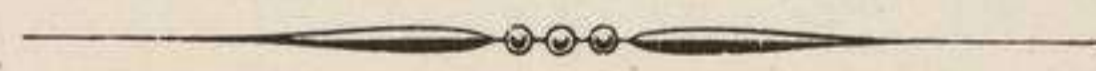
Pour se garantir de la pluie, les femmes de la campagne portent une *cape* en toile bleue, d'une forme particulière. C'est un petit manteau peu étoffé, sans manches, s'agrafant par devant et se terminant par une espèce de capuchon pointu.

En fait de bijoux, la paysanne a de grandes boucles d'oreilles d'or, une croix et un cœur également d'or, attachés au cou par un petit ruban de velours noir. Quand elle se marie elle achète une alliance et une chaîne en jaseron.

Les bas blancs sont de rigueur. — On a des souliers, mais on porte encore plus de sabots. Ceux-ci sont très découverts, ornés de dessins gravés dans le bois et munis, à la hauteur du cou-de-pied d'une large *recolle* de cuir ouvré.

Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont des documents photographiques; les nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 ont été reproduits d'après des gravures; le no 16 est tiré de l'Auvergne et le Velay, d'Ad. Michel.

Voir, pour le texte : Dulaure, Description des principaux lieux de France; tome IV, Auvergne; Paris, 1789. — Lewis (pseudonyme de L. Bâtissier), Physiologie du Bourbonnais; in-18, 1842. — Michel (Ad.) en collaboration, l'Ancienne Auvergne et le Velay; 1843-51. — Legoyt, l'Auvergne (les Français peints par eux-mêmes, tome VII). — Mandet (Fr.), Histoire du Velay; Le Puy, 1860. — M. Élisée Reclus, la France (Géographie universelle); 1881.



FRANCE

COSTUMES POPULAIRES DU BORDELAIS.

PREMIÈRE PARTIE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

N° 1. — Laitière de Gradignan, arrondissement de Bordeaux.
Coiffe cachée par un mouchoir béarnais; brassière couverte d'un petit châle croisé; longues poches par-dessus la jupe, suivant l'usage du pays.

N° 2. — Marchande des environs de Cauderan; faubourg de Bordeaux.
Mouchoir du Béarn enveloppant le bonnet.

N° 3. — *Grisette* de Bordeaux.

Madras ajusté sur la tête; col ruché; châle quadrillé; robe de percale: tablier de taffetas; petite montre suspendue au cou par une chaîne en cheveux; souliers découverts.

N° 4. — Marchande portant une *balastre* de volailles; un *capechur* (bourrelet d'étoffe) garantit la tête.

Comme coiffure, un foulard en madras; *cape* laissant apercevoir le tablier et les grandes poches de basin; chaussons de drap et larges souliers sans quartiers.

N° 5. — Poissarde.

Bonnet d'organdi à fond très développé; brassière aux manches collantes; châle d'indienne et fichu de mousseline étroitement serrés sur la poitrine; poches indépendantes de la robe: large tablier à raies; escarpins en *cothurne*.

N° 6. — *Grisette*.

Petit bonnet de blonde garni de satin blanc, ruban de velours dans les cheveux; collerette rabattue et festonnée; petit châle en bourre de soie; robe de toile, tablier de taffetas, souliers lacés.

7. — Jeune fille de Laroque; arrondissement de Bordeaux.

Petite coiffe des jours de travail; châle croisé sur une brassière bleue, tablier à carreaux; poches en percale rayée rouge. Laroque a eu longtemps la spécialité d'envoyer à Bordeaux des jeunes filles qui s'y plaçaient comme servantes ou bonnes d'enfants.

N° 8. — *Fille de peine*; nom donné à une domestique pour la distinguer de la cuisinière et de la femme de chambre.

Coiffe d'organdi, parure des grands jours; collier avec croix d'or à la

Jeannette; mouchoir quadrillé; tablier; poches en basin; souliers à cordons noués autour de la jambe.

N° 9. — *Portanière* (femme du peuple) en costume du dimanche.

Bonnet d'organdi à passe ornée d'un tulle brodé; mouchoir croisé sur la brassière; tablier à grande poche; jupon rose; souliers de prunelle.

N° 10. — Femme de Blaye.

Madras posé sur une coiffe moins haute que les précédentes. Blaye est à douze lieues de Bordeaux; l'habillement subit déjà une influence saintongeaise.

N° 11. — Laitière de Cauderan.

Coiffe à simple garniture de batiste, surmontée d'un petit fichu béarnais; châle de coton et fichu de mousseline; ouverture pratiquée de chaque côté de la brassière pour montrer la blancheur de la chemise. Cette femme tient sous le bras une baguette qui lui sert à toucher son âne.

N° 12. — Vendeuse de pommes cuites.

Même genre de bonnet qu'à la figure précédente. Celles des portanières, en général de petite taille, qui conservaient ce bonnet en garnissaient l'intérieur de manière à garder la hauteur de l'édifice.

N° 13. — Poissarde de Bordeaux en toilette du dimanche.

Haute coiffe d'organdi à petites brides détachées; châle gracieusement croisé sur la brassière dont les côtés sont échancrés pour laisser dépasser la chemise; tablier bleu; longues poches; souliers découverts.

N° 14. — Fillettes de Cauderan.

Bonnet ample et recourbé; châle par-dessus une brassière d'une couleur différente de la robe; poches; tablier; souliers lacés.

N° 15. — Poissarde.

Coiffe d'organdi à fond très large et gaufré; anneaux d'oreilles et triple collier; châle de coton et fichu de mousseline, ce dernier fixé au milieu du corsage par une broche de forme carrée; tablier; escarpins à bouffettes.

N° 16. — Femme du peuple.

Mouchoir de coton par-dessus la coiffe; petit châle couvrant une brassière de ratine.

17. — Laitière de Pessac; arrondissement de Bordeaux.

Madras dont les bouts sont noués au-dessus de la tête; châle étroitement enroulé autour d'une brassière blanche; longues poches en percale par-dessus une jupe noire; petits escarpins.

Le département de la Gironde porte le nom que la Dordogne et la Garonne, réunies au bec d'Ambez, prennent à leur confluent. Enclavé autrefois dans l'ancien gouvernement de la Guienne, son territoire embrasse presque en totalité la Guienne propre ou *Bordelais* et cette partie de la basse Gascogne appelée le *Bazadais*.

Ammien Marcellin raconte que de son temps, au quatrième siècle, les Aquitains, célèbres par la magnificence de leur table, l'étaient aussi par l'élégance de leurs vêtements et que les femmes, même les plus pauvres, aimaient la parure.

Dans cette contrée longtemps bouleversée par les invasions et les dominations étrangères, habitée pendant des siècles par une foule d'hommes de tous pays, le type national, entraîné par les mélanges de races, a pu disparaître; mais les principaux traits sous lesquels l'histoire a peint le caractère et les mœurs des anciens peuples de l'Aquitaine conviennent encore à leurs descendants : si les formes ont changé, le fond est resté le même.

Les Bordelaises, aux mœurs douces, sont toujours l'élégance et la recherche personnifiées, et on rencontre plus que jamais chez elles tout ce que la mode invente de brillant et de gracieux; ces avantages, joints à une grâce originale, piquante, ont fait dire « qu'il y a bien des femmes partout, mais que la femme n'existe réellement qu'à Bordeaux. »

La classe populaire laisse aussi percer dans sa mise le même esprit aquitain; cependant le faste lui est moins facile à déployer qu'autrefois, lorsqu'elle avait encore le gai costume qui lui était propre et non celui de confection moderne.

Rien n'était en effet plus coquet que le vêtement de la grisette de Bordeaux vers 1820 : sa robe de soie juste assez écourtée pour dégager des petits pieds finement chaussés d'escarpins; son *fripou*, coquet tablier de foulard; le madras laissant voir deux bandeaux de cheveux partagés sur le front; le fichu enveloppant un corsage dont la nuance était quelquefois en guerre ouverte avec celles de la robe et du tablier, tout enfin contribuait à donner à sa toilette un charme plein de séductions.

Puis venait la *portanière* ou femme du peuple, à la mise d'un éclat plus pittoresque, surtout les jours de fête où presque toutes arboraient la coiffe haute, large, recourbée, plissée en éventail et aux longues barbes de batiste. Le vêtement comprenait un jupon très froncé, aux couleurs éclatantes, toujours recouvert du tablier de rigueur; deux longues poches extérieures en basin blanc, se balançant à la ceinture et ayant toutes les apparences de paniers placés à droite et à gauche de la robe; une brassière aux manches collantes; par-dessus un fichu entr'ouvert devant et derrière le cou afin de révéler l'existence d'une chemise en batiste de qualité très modeste. La blancheur du linge se certifiait encore au moyen de petites ouvertures pratiquées de chaque côté de la brassière.

La haute coiffure a disparu peu à peu pour faire place à un mouchoir enveloppant la tête et s'élevant au-



FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

CV

IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Vierne del.

dessus d'elle en turban au moyen d'un peigne; deux des coins sont noués sur le devant, un autre se détache sur le côté et forme comme une aile plus ou moins développée; une boucle de cheveux s'échappe de chaque côté du front.

Les villageoises des environs, celles que l'on voyait les jours de marché portant sur la tête une *balastre* garnie de fruits ou de volailles, avaient un costume à peu près analogue à celui des *portanières*. Sauf le bonnet nécessairement plus bas, c'était encore la brassière, la jupe, le tablier et les mêmes grosses poches de percale ou de basin accompagnées d'un *clavier*, longue chaîne d'argent à laquelle se suspendaient des ciseaux, des clefs, des pelotes, etc. Ces femmes se garantissaient du froid ou de la pluie avec une *cape* qu'elles ramenaient sur leurs bras. La chaussure se composait de gros sabots peints.

A cette époque, l'habillement distinguait encore les rangs; aujourd'hui la mode actuelle a pénétré dans les communes les plus reculées.

D'après la *Statistique de la Gironde* (1837), Bordeaux possédait dans un de ses faubourgs une population qui conservait une dénomination spéciale, à l'instar des Transteverins. Elle habitait les Chartrons, et les natifs de ce quartier s'intitulaient *Chartronnais* plutôt que *Bordelais*. Le mot *chartrannes* fut même trouvé pour signifier une promenade faite le long du quai des Chartrons.

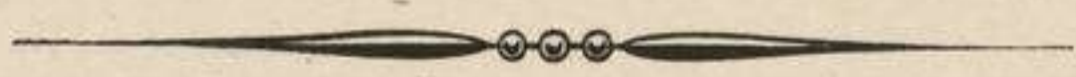
D'ailleurs les habitants de Bordeaux ont toujours aimé les distinctions; anciennement, ils se divisaient eux-mêmes en Bordelais *francs*, et en Bordelais *métis*. Les premiers étaient ceux qui comptaient plus de trois générations dans cette ville; parmi les autres on rangeait les étrangers dont les pères seulement s'y étaient établis. D'où venait le vieux dicton : « N'est pas Bordelais qui veut! »

Cet amour-propre local s'explique dans un vieille cité qui a toujours exercé une sorte de protectorat sur un certain nombre de villes : au quinzième siècle, toutes celles qui l'entouraient prenaient la désignation expressive de *filleules de Bourdeaux*.

Les nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14 et 16 sont tirés du Recueil des divers costumes des habitants de Bordeaux et des environs, par de Galard et Géraud; Bordeaux, 1818-19.

Les nos 5, 11, 13, 15 et 17 proviennent des Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, de la Hollande, etc., par Lanté et la Mésangère, Paris, 1827.

Voir, pour le texte : *Saint-Sauveur*, Voyage à Bordeaux et dans les Landes, an VI (1798). — *Bernadau*, Tableau de Bordeaux, 1810. — *De Jouy*, l'Hermite en province. — *Jouannet*, Statistique de la Gironde, 1837. — *Ducourneau et Monteil*, la France nationale, 1844. — La Bordelaise, par *André Delrieu* (les Français peints par eux-mêmes, tome VI.)



486
EG

FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES POPULAIRES DES LANDES ET DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

PREMIÈRE PARTIE DU SIÈCLE.

1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11

N^{os} 1, 2, 3 et 4. — Département des Landes.

N^{os} 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. — Pyrénées occidentales : n^o 7, département de la Haute-Garonne, n^{os} 6, 8, 10 et 11, Hautes-Pyrénées ;
n^{os} 5 et 9, Basses-Pyrénées.

LANDES (DÉPARTEMENT DES).

Le mot « landes » se trouve dans beaucoup de noms propres appartenant aux contrées du nord de l'Europe et c'est probablement par allusion à la stérilité d'une partie des terres de l'Allemagne (*land*, terre), que nous avons appelé de ce nom une grande étendue de pays qui se trouve au-dessous de Bordeaux.

En plusieurs endroits, cet espace ne présente que sables et marécages ; on dirait le désert. Cependant ces déserts français ont aussi leurs oasis ; certaines portions de terrain offrent çà et là de gras pâturages et une assez riche culture ; on rencontre parfois des abris construits en bois et recouverts de chaume où les bergers se retirent avec leurs moutons. Tout le long de la voie ferrée ont été opérées des plantations de pins, de chênes, de châtaigniers, de chênes-lièges ; des *bordes* (métairies) et de nombreuses *oustaous* (maisons) s'y sont élevées. Enfin, aujourd'hui, il n'est que peu de régions où l'on puisse voir la lande rase, telle qu'elle se montrait aux générations passées.

La race landaise, proprement dite, habite dans le voisinage de l'Océan, depuis la tour de Cordouan jusqu'à la Teste et de la Teste à Bayonne. Divers noms populaires sont donnés aux habitants des grandes Landes : à Bordeaux, on les appelle *parents* ; à Mont-de-Marsan, *cocozates* ; à Saint-Sever, *lanusquets* (nom spécial aux bergers) ; à Dax, ainsi qu'à Bayonne, ils sont qualifiés de *maransins*.

N^{os} 1, 2, 3 et 4. — *Lanusquets* (bergers des Landes) montés sur des *escasses* ou *tchanques* garnies, ainsi que le long bâton qu'ils tiennent en main, d'un morceau d'os de bœuf en guise de ferrure.

N° 1. — Berger au repos ; il tricote, son bâton lui sert de siège. Accoutrement d'hiver : dolman de peau de mouton dont la laine est en dehors ; jambes enveloppées d'un *camauo*, peau de brebis garantissant les pieds toujours nus ; *capot* de gros drap blanc, espèce de pelisse appelée aussi *manteau de Charlemagne*, avec capuchon à bandes terminées en pointes garnies de crin de cheval ; les coutures de ce capot forment un passe-poil rouge. Sous les pièces de costume qui viennent d'être énumérées, le paysan a encore deux gilets et une culotte s'arrêtant au-dessous du genou.

N° 2. — Autre aspect du même costume. Le capuchon est surmonté d'une houppette de crin de cheval.

N° 3. — Femme vêtue d'une brassière et d'une jupe : cette dernière laisse apercevoir le *camauo* couvrant les pieds ; fichu croisé sur la poitrine ; tablier ; comme coiffure, des serviettes plissées formant capuchon. Les jours de fête ou de cérémonie, les femmes portent un bonnet à larges barbes dentelées de rouge. Ce sont elles qui ont la direction du ménage ; mais, sitôt que l'ordre règne au logis, elles vont travailler dans les champs ; la plus âgée reste à la maison pour préparer les repas.

N° 4. — Berger en costume d'été : *barrette*, bonnet plat en laine tricotée de la même forme que le béret du Béarn ; manière de petit dolman en peau d'agneau et *camauo*. Une gourde est suspendue à son côté.

Pour parcourir rapidement des étendues considérables de terrain à l'aide d'échasses (*escasses* ou *tchanques*), les Landescots ou Lanusquets sont uniques dans le monde. Ainsi juchés sur leurs jambes d'emprunt, ils surveillent de haut leurs brebis cachées dans les broussailles et franchissent impunément les flaques, les marais et les tourbes. Il n'est pas jusqu'au grand bâton, objet contribuant aussi à l'étrangeté de leur aspect, qui ne soit manié par eux avec une adresse admirable, remplissant, suivant l'occasion, les fonctions de balancier, de siège ou d'organe de préhension.

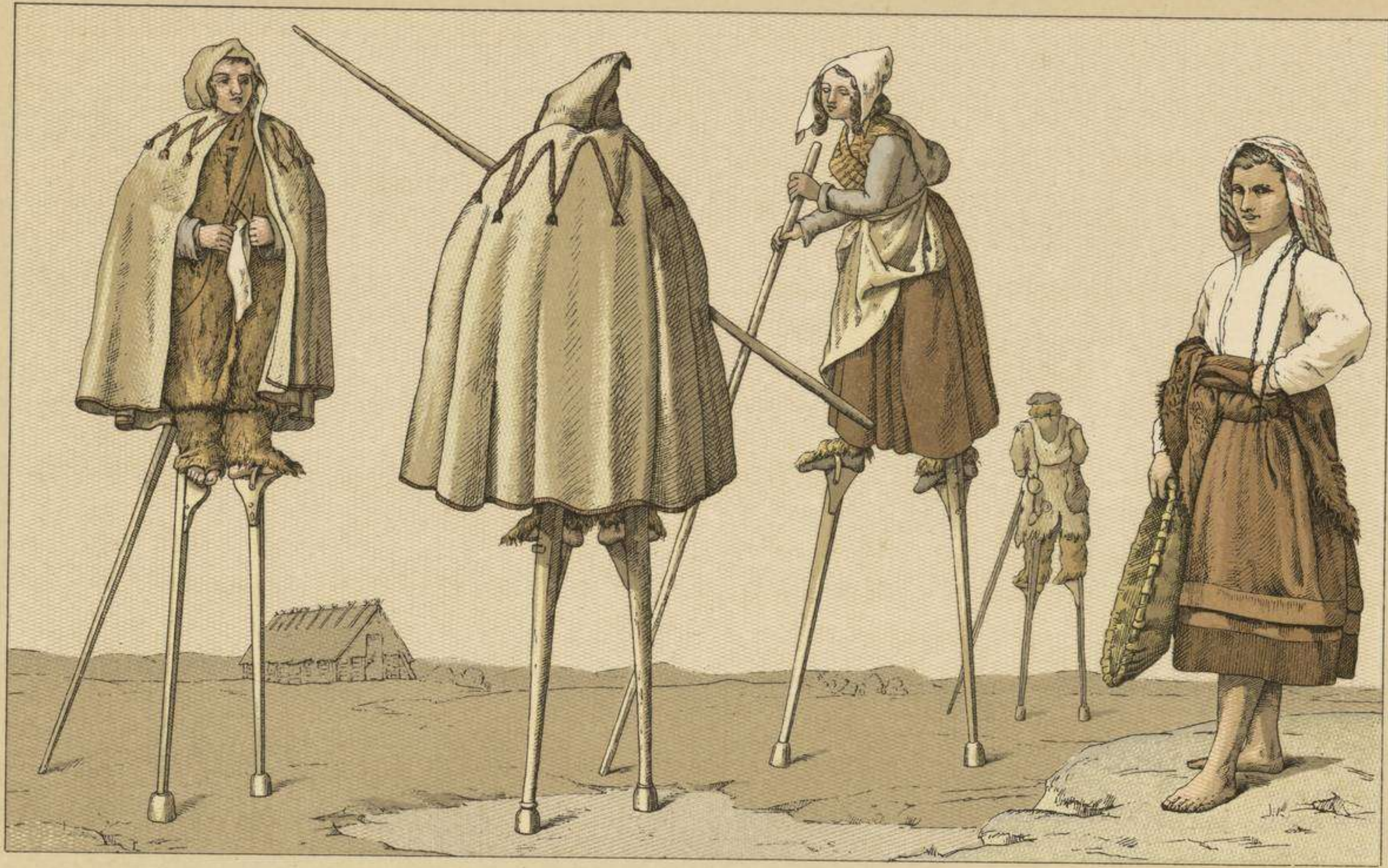
Dans les régions encore dépourvues de chemins, les enfants, les femmes, les vieillards, les facteurs ruraux, emploient tous ce moyen de locomotion qui ne peut manquer de disparaître un jour avec les landes elles-mêmes.

Les bergers portent ordinairement sur eux tous les objets nécessaires à leur nourriture, comme le poëlon à *cruchades* (farine de maïs cuite dans l'eau), le paquet de sardines ou de harengs salés, enfin le pain et le vin nécessaires pendant les longues journées passées hors de la ferme.

PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

Trois départements sont représentés dans les costumes de la seconde partie de cette planche : la Haute-Garonne, les Hautes et Basses-Pyrénées, toutes régions s'appuyant sur les crêtes des Pyrénées occidentales.

Presque toutes les populations pyrénéennes, de Port-Vendres à Bayonne, sont incontestablement d'origine ibérique ; elles ignorent aujourd'hui leur parenté, mais elles n'en sont pas moins sœurs.



FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

E G

IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Vierne del.

Haute-Garonne. — Languedoc et Guyenne, chaque province a fourni sa part à la Haute-Garonne. Le versant pyrénéen, les petites Pyrénées, les coteaux avancés et la plaine, enfin les collines extérieures du plateau central se succèdent dans cette étroite bande de territoire.

N° 7. — Paysan des environs de Bagnères-de-Luchon. Dans toutes les Pyrénées, le costume des hommes se compose des mêmes éléments : la veste, le gilet croisé, la culotte, les hautes guêtres, enfin la mise traditionnelle du montagnard; ce paysan des environs de Bagnères-de-Luchon peut donc en donner ici une idée générale. Quant au chapeau à cornes, vestige du siècle dernier que l'on a rencontré longtemps chez les Auvergnats et les Cévenols (voir planche C N, France XIX^e siècle), c'est une coiffure complètement disparue.

Hautes-Pyrénées. — A en croire certains historiens, l'ancienne Bigorre, qui constitue actuellement la plus grande partie des Hautes-Pyrénées, aurait reçu son nom de la peuplade des *Arebaci* qui habitaient autrefois le territoire de Numance, sur les rives du Douro, et que Pompée força à s'établir sur le versant septentrional des Pyrénées.

N° 6. — Jeune fille de Bugard (arr. d'Argelès.) — Capulet d'un rouge éclatant faisant ressortir la blancheur de la cornette; jupe de laine; sur la poitrine, un ruban auquel est suspendue une petite croix d'argent; fichu et tablier de toile de coton. Cette jeune fille tient à la main un vase de terre du pays.

N° 8. — Femme de la vallée du Louron. — Capulet posé sur un bonnet ruché; châle croisé sur le corsage d'une robe de futaine; tablier; pelisse portée sur le bras.

N° 10. — Jeune dame des environs de Bagnères-de-Bigorre. Capulet de casimir très fin, orné d'un liseré de velours. Cette Bigorraise est habillée à la parisienne (mode d'environ 1820); une fontange de ruban ponceau rend la cornette très élégante.

N° 11. — Jeune femme des environs de la vallée d'Aure. Capulet posé sur une cornette dont on aperçoit les brides; croix d'argent; fichu croisé à pointes retombant sur un tablier à carreaux; robe de laine; chaussures à pointe recourbée. C'est dès l'âge le plus tendre que, dans cette vallée, on apprend à tricoter ou à filer.

Basses-Pyrénées. — Les anciennes provinces du Béarn, de la basse Navarre, des pays basques, une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes, ont formé le département des Basses-Pyrénées : la plus grande partie de ce territoire se trouve en effet dans la région des basses montagnes et des coteaux pyrénéens.

Dans cette région dominant à la fois le costume basque et le costume béarnais. La Basquaise se coiffe d'un madras dont elle sait plus ou moins bien tirer parti, tandis que la Béarnaise porte le capulet en usage dans les autres départements pyrénéens. La mise, sans notable différence dans l'une et l'autre de ces populations, offre à peu près les mêmes caractères : c'est presque uniformément la large chemise de toile attachée au cou et que serrent sur les hanches les cordons d'une simple jupe de futaine noire, très courte, laissant les jambes à découvert; quelquefois

cependant, des bas de laine mélangés de bleu et de blanc, descendent jusqu'à la cheville ; ils sont bordés d'une petite frange et laissent passer le pied nu.

Quant aux populations maritimes de ce pays, elles sont très mal vêtues :

N^{os} 5 et 9. — Femmes de pêcheurs (Biarritz) tenant à la main leur *tistet* ou panier. — N^o 5. Mouchoir dont la disposition est comme le commencement du capulet ; chemise de toile ; jupe de laine. L'espèce de cape à franges qui est enroulée autour de la taille se porte de cette manière lorsqu'on ne s'en couvre pas. — N^o 9. Bonnet dont les brides se rejoignent derrière la tête ; chemise à manches courtes et jupe de laine.

Entre Bayonne et Saint-Jean de Luz, on rencontre des troupes de jeunes femmes lancées au pas de course et portant des corbeilles sur la tête : ce sont des *cascarottes*, les intrépides courriers de la sardine, qui vont livrer aux Bayonnais la pêche de la nuit.

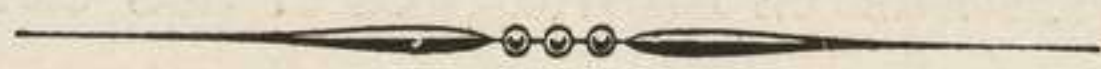
Les n^{os} 1, 2, 3 et 4 sont tirés du Recueil des divers costumes des habitants de Bordeaux et des environs, par de Galard et Géraud; Bordeaux, 1818-19.

Les n^{os} 6, 10 et 11 proviennent des Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, de la Hollande, etc., par Lanté et La Mésangère; Paris, 1827.

Les n^{os} 5 et 9 sont des documents photographiques.

Les n^{os} 7 et 8 font partie d'une série de costumes dessinés par Pingret et de Bénard.

Voir, pour le texte : le recueil de Galard, et celui de Lanté et La Mésangère, cités plus haut. — Saint-Sauveur, Voyage à Bordeaux et dans les Landes, in-8°, an VI. — V. Gaillard, les Landes (les Français peints par eux-mêmes, tome 7). — Ad. Joanne, Itinéraire général de la France, tome 3. — M. Bergues la Garde, les Landes, in-8°, 1868. — M. Justin Jourdan, Atlas-Guide historique et descriptif des Pyrénées, in-12, 1874. — M. Élisée Reclus, Géographie universelle, Hachette, 1881.



FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES POPULAIRES.

NIVERNAIS, DAUPHINÉ, ANCIEN COMTÉ DE NICE, SAVOIE, MACONNAIS,
BRESSE ET BOURBONNAIS.

N° 1.	Nos 7, 8, 10, 12 et 14.
Nivernais.	Mâconnais.
Nos 2, 4 et 6.	Nos 11 et 13.
Dauphiné.	Bresse.
N° 3.	N° 9.
Ancien comté de Nice.	Bourbonnais.
N° 5.	
Savoie.	

NIVERNAIS.

Le Nivernais est divisé en huit petits pays : les Vaux de Revers, les Amognes, le Bazois, les vallées de Montenoison, les vallées de l'Yonne, le Morvan, le pays d'Entre-Loir-et-Allier et le Dionzois. Cette province forme aujourd'hui le département de la Nièvre.

Malgré toutes ses ressources, la Nièvre est trop montagneuse pour que sa population soit aussi pressée qu'elle l'est en moyenne dans le reste de la France; elle ne s'accroît que faiblement, les Morvandiaux émigrant volontiers. C'est au bord des rivières que les habitants sont de beaucoup les plus nombreux et que s'est porté presque tout le travail de l'industrie.

Il y a quelques vieux proverbes peu favorables aux Morvandiaux dont les mœurs, évidemment adoucies de nos jours, n'ont guère conservé que la rudesse inhérente aux habitants des montagnes. « Il ne vient du Morvan ni bon vent ni bonnes gens », disaient les anciens. La seconde partie du proverbe rappelle sans doute le temps où les belliqueux montagnards Éduens, rebelles au joug des Romains, les massacraient sans pitié quand ils se hasardaient dans le pays.

N° 1.	cette coiffure se ressent du voisinage du Bourbonnais. Large chignon contenu dans un bonnet que l'on aperçoit sous le chapeau. Courte robe de <i>poulan</i> , étoffe du pays, à corsage sans manches; monchoirs de cou aux couleurs éclatantes, disparaissant dans la bavette d'un long tablier.
Paysanne morvandelle.	
Chapeau de paille relevé en avant et en arrière, en forme de bateau;	

DAUPHINÉ.

Cette belle et grande province de l'ancienne France forme, depuis 1790, les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Le département de l'Isère, partie septentrionale de la province, est occupé surtout par des massifs de montagnes. Quoique la majorité de sa population se compose de cultivateurs, les terres labourables, y compris les prés et les vignes, n'atteignent pas même la moitié de la superficie totale du département. Les beaux pâturages des montagnes, bien utilisés par les habitants, ont donné une grande importance à l'élevage du bétail et à la fabrication du fromage.

Les exemples empruntés à ce département sont :

N° 2. Paysanne de la Verpillière ; arrondissement de Vienne. Petit chapeau de paille en forme de casquette posé sur un bonnet blanc ; corsage sans manches ; robe courte et fichu de cotonnade aux couleurs vives.	Large chapeau de paille à bords rabattus ; corsage sans manches couvert d'un fichu rouge ; robe retroussée découvrant un court jupon rayé.
N° 4. Femme du village de Saint-Albin ; arrondissement de La Tour-du-Pin.	N° 6. Paysanne de Saint-Laurent ; arrondissement de Grenoble. Coiffure en mousseline blanche, rappelant la mitre antique. Corsage décolleté ; fichu de cou ; jupe et tablier de couleurs éclatantes.

ANCIEN COMTÉ DE NICE.

Cette contrée, dont on a fait le département des Alpes-Maritimes, est un véritable pays de transition entre les deux États voisins. La limite des langues la partage en deux régions naturelles ; car si le français est l'idiome populaire dans les vallées du Var et de la Tinée, l'italien domine dans le bassin de la Roya et jusque dans un quartier de Nice ; d'ailleurs, le dialecte local, le niçois, est un parler distinct, tenant à la fois des trois langues sœurs, le provençal, le français et l'italien.

Dans ce pays, peu ou pas d'industrie ; la richesse et le travail ont leurs sources dans la culture et la récolte des jasmins, des roses, des géraniums, des fleurs d'oranger, etc.

Les mœurs des habitants ont un caractère particulier, mais le contact des voyageurs dans les villes du littoral ne peut manquer d'effacer rapidement ce qui reste de l'antique originalité provinciale.

N° 3. Paysanne du village de Briga. Corsage rouge agrémenté de nœuds d'épaules en ruban noir ; ces mêmes rubans ornent également les manches dans la moitié de leur longueur. Chemise plissée à col tuyauté. Robe attenante au corsage. Cette paysanne porte un lourd pot de terre sur la tête, selon la mode alpestre.	La coiffure consiste généralement en un large chapeau de paille appelé <i>capellina</i> , ou en espèce de résilles (<i>scuffia</i>) vertes, noires ou rouges dans lesquelles les cheveux sont renfermés. La plupart des femmes réunissent leur chevelure en faisceau, la retiennent par la spirale d'un ruban de velours, la roulent autour de leur tête en forme de couronne, et la couvrent parfois d'un petit fichu blanc (<i>kairou</i>) bordé de dentelle, retombant par derrière et s'attachant sous le menton.
---	---

SAVOIE.

La Savoie, avant la révolution française, était divisée en sept provinces : la Savoie propre, le Genevois, le Faucigny, le Chablais, la Maurienne, la Tarentaise et la province de Carouge.

Dans les montagnes, les villages sont absolument séparés du monde pendant l'hiver. Par une sorte de compensation, nombre de Savoyards emploient ce temps à s'instruire. La moyenne des connaissances est plus grande dans ces contrées que dans les régions basses de la plaine, et autrefois, la Savoie, comme les Hautes-Alpes, avait le



FRANCE XIX^E SIECLE

FRANCE XIXTH CENTY

FRANKREICH XIX^{TES} JAHR^T

FY

IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Charpentier lith.

privilege de fournir d'instituteurs les départements riverains du Rhône; actuellement, la plupart des émigrants chassés de leur patrie par la nécessité, ont pour industrie le petit commerce de détail.

D'après les statistiques, en deux siècles, la population des hautes vallées de la Savoie a diminué d'un quart, tandis que celle des plaines basses, d'Annecy, de Moutiers, de Chambéry, s'est accrue dans la même proportion.

N° 5.

Montagnard des environs de Saint-Jean de Maurienne.

Sur le bonnet de laine, un chapeau de feutre à larges ailes; l'aile postérieure, plus importante, doit couvrir entièrement le cou lorsqu'elle

est rabattue; gilet croisé; culotte recouverte de fortes guêtres fixées au-dessous du genou par une lanière de cuir; larges chaussures; habit à gros boutons muni de poches sur les côtés.

(Les n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont de la première partie du siècle.)

MACONNAIS.

Le département de Saône-et-Loire a été formé de l'Autunois, du Mâconnais, du Châlonnais et du Charolais.

Les habitants de ce département conservent, de nos jours, quelques-uns des caractères distinctifs de leurs anciens usages; le costume des femmes du Mâconnais, surtout, n'a presque pas subi de modifications. Toutes portent encore l'antique chaperon ou *cape* dont la forme offre une analogie frappante avec l'*huiken* des Rhénanes et des Brabançonnaises du dix-septième siècle (voir les femmes huppées, planche la Pensée, Europe, XVII^e siècle).

Cette coiffure affecte deux formes: elle est quelquefois ornée à sa partie supérieure d'un épanouissement de dentelle additionné d'une houppe; tantôt cette même partie supérieure reste sans ornement, sauf le bord plat du chapeau garni d'une immense voilette entourant complètement la coiffure, laquelle offre ainsi le même caractère que celle en usage dans la Bresse.

Le costume des Mâconnaises et des Bressanes rappelle, par l'abondance des bijoux, la recherche dans les étoffes, les dentelles, etc., une époque et des usages disparus, et présente un souvenir très direct de la domination espagnole dans la Franche-Comté.

N° 7.

Bonnet à ruban bleu. Chapeau entouré d'un double tuyauté de dentelle tombant assez bas; la partie supérieure, en ruché de dentelle et ornée d'un galon d'or, s'épanouit autour d'une houpette de soie.

N° 8.

Chapeau à bord plat, garni de peluche et d'un rang de dentelle; il est orné d'une longue voilette; sa partie supérieure a un large galon d'or bordé d'un petite couronne de peluche.

Sous ce chapeau un béguin tuyauté. Pendants d'oreilles. Colliers dont l'un est orné d'une croix. Fichu de cou disparaissant sous la bavette d'un tablier, au bord supérieur de laquelle est placée une petite broche. Colletterie de dentelle.

N° 10.

Costume de fête.

Bonnet de dentelle fixé au moyen d'un ruban de soie passant sous le menton, et sur le côté, par un large et long ruban sur la robe. Chapeau posé sur le côté de la tête et maintenu par un ruban passant derrière les oreilles et sous la nuque: ruché de dentelle à la partie supérieure et sur le bord plat de la coiffure. Pendants d'oreilles. Triple collier auquel sont suspendus de riches médaillons. Large colletterie. Robe de soie rose avec une petite veste de même étoffe dont les manches courtes

sont additionnées de brassards en soie blanche brodée. Cette petite veste de soie et le corsage d'un tablier tissé se relient par derrière au moyen d'un bouillonné de dentelle. Sur le premier tablier, un second en dentelle noire. Mitaines. Petits escarpins.

N° 12.

Riche costume de cérémonie.

Chapeau garni d'un rang de dentelle et d'un gland d'or tombant de côté; immense voilette. Double collier avec médaillon. Chaîne de cou à laquelle est suspendue une montre placée dans le gousset du tablier. Colletterie plissée. Robe de soie noire. Tablier de soie claire avec corsage et manches brodées d'or; le devant de ce corsage est orné de chaînes et de médaillons. Brassards et mitaines de dentelle.

Cette toilette, portée de nos jours, est fort dispendieuse. La soie, les dentelles fines, les nombreux bijoux, forment les caractères principaux du costume traditionnel que modifient à peine les modes actuelles.

N° 14.

Costume de ménagère de la première partie du siècle.

En descendant la vallée de la Saône, le chapeau diminue et ne consiste plus qu'en une petite coiffure de feutre noir enjolivée de rubans. Bonnet à coiffe de dentelle. Robe en drap vert-clair avec corsage décolleté. Tablier à bavette.

BRESSE.

Les campagnes du nord du département de l'Ain constituent la Bresse, tandis que la région du sud est connue sous le nom de Dombes; le Bugey est formé par la région de la montagne.

La population de ce département est un peu plus clairsemée que dans le reste de la France; elle s'occupe principalement d'agriculture, de l'élevage des bestiaux et de la fabrication des fromages.

On dit que les habitants de plusieurs villages des environs de Bourg-en-Bresse se distinguent de leurs voisins par une taille plus petite, des traits plus réguliers, une constitution plus nerveuse; ils se feraient remarquer par leur intelligence et leur esprit d'initiative, mais aussi par leur défiance et leur ruse. Quelques auteurs pensent qu'il faut voir dans ces *Burins* les descendants de fugitifs sarrasins, auxquels les gens du pays auraient accordé des coins de terre incultes. Les anciens du pays appellent encore les Burins, les *Sarrasins*.

N^{os} 11 et 13.

Anciens costumes des environs de Bourg.

La partie septentrionale du département de l'Ain où est située la Bresse, confine au département de Saône-et-Loire; c'est pourquoi la coiffure des Bressanes et celle des Mâconnaises sont absolument identiques.

Le costume se compose d'une robe de drap ou de soie à fleurs courantes et d'un corsage, également de drap, recouvert d'ornements en argent plaqués sur l'étoffe. Large tablier à bavette ornée de chaînes d'or fixées à chaque épaule. La chaussure, suivant la saison, consiste en sabots, souliers ou galoches, avec des chaussons de feutre, des bas de laine, de coton ou de fil.

BOURBONNAIS.

(Le costume ci-joint fait suite à ceux de cette province donnés dans la planche C N.)

N^o 9.

Bourbonnichonne, coiffée du chapeau de paille à forme basse dont l'arrière se retourne en volute; l'intérieur est garni de soie bleue. La paysanne riche et coquette porte une dentelure de paille autour de son

chapeau. Les cheveux, recouverts d'une coiffe, sont réunis sur la nuque en un chignon épais et s'attachent par un cordon ou se fixent au moyen d'un petit peigne. Ornement en jaseran suspendu à un ruban de velours Cape en drap bleu.

Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont tirés de la collection de Costumes de l'empire français, publiée par Martinet au commencement du siècle.

Les n^{os} 7 et 8 sont des documents photographiques.

Les n^{os} 10, 11, 12 et 13 ont été reproduits d'après les modèles qui figurent au Musée Ethnographique du Trocadéro.

Le n^o 9 provient d'un croquis original.

Le n^o 14 appartient au recueil de Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, etc., de Lanté et de la Mésangère.

Voir, pour le texte : Statistique de l'empire, 1808. — Les Français peints par eux-mêmes, tomes VI et VII. — Ducourneau et Monteil, la France nationale. — M. Élisée Reclus, Géographie universelle.



FS

FRANCE

ALSACE. — COIFFURES DE CLASSES DIVERSES. — LE *BENDEL*,
LE *PELZKAPPE*; XVII^e SIÈCLE.
COSTUMES POPULAIRES, XIX^e SIÈCLE.

N^{os} 4, 6, 7, 10, 11, 13, 20 et 21.

Coiffures du dix-septième siècle.

N^{os} 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

Détails de ces coiffures.

N^{os} 1, 2, 3 et 5.

Costumes de la première partie du siècle.

N^o 8.

Type moderné.

En vertu du traité de Westphalie, l'Alsace (d'*Illsass* ou *Elsass*, pays de l'Ill) fut cédée à la France en 1648, moins Strasbourg, ville libre et impériale, que Louis XIV ne réunit à notre pays qu'en 1681.

Quelques années avant cette annexion, une sévère hiérarchie séparait rigoureusement les classes de la société alsacienne; comme au moyen âge, des lois somptuaires et de minutieuses ordonnances réglaient l'étalage du luxe en déterminant la qualité de la soie, du velours, des rubans, de la fourrure, le degré de richesse des bijoux et des joyaux, que les austères *landvogts* toléraient chez leurs administrés. Leurs ordonnances s'occupèrent même des perruques, lorsque la mode vint de se couvrir la tête avec cet édifice de crin.

La première des six catégories qui divisaient la population, se composait de la riche noblesse alsacienne, des sénateurs, des *Ammeister* (échevins) et des *Stadmeister* (municipaux). Cette classe avait la précieuse faculté de

pouvoir s'habiller selon ses convenances et sa fantaisie, mais il lui était essentiellement recommandé de donner le bon exemple et de ne pas abuser de son privilège, de peur d'exciter l'envie des classes inférieures.

La même recommandation était adressée à la bourgeoisie, non moins favorisée dans le choix de ses accoutrements; mais cette classe ne souffrait pas de ces quelques restrictions, habituée qu'elle était à toujours observer dans ses habits une simplicité relative. Comme le disent les légendes de *l'Alsace française, Recueil de ce qu'il y a de plus curieux dans Strasbourg*, ouvrage à gravures de la fin du dix-septième siècle, la haute bourgeoisie a toujours « conservé une manière ancienne et modeste dans ses habillements; les dames emploient dans leurs vêtements, qui sont très propres et magnifiques, la soie, l'or et les dentelles, mais cela avec tant de modération « qu'elles en sont louables. »

On trouve une preuve évidente de la richesse de la population dans le détail des règlements somptuaires de cette époque. Il était alors une coiffure, déjà en usage au seizième siècle, que le sénat permettait de porter; on la nommait *bendel* et elle consistait en une sorte de tiare, simple ou de formes diverses, selon la position sociale des personnes; brodée d'or ou d'argent, garnie, pour les classes élevées, de perles et de pierres fines, sa valeur atteignait généralement trois à quatre cents florins. Ainsi, sans parler du prix des chaînes d'or, des colliers et des bagues dont elle pouvait se parer, la simple coiffure d'une dame de haut rang, ou d'une femme riche des classes plébéiennes, formait alors un véritable trésor qui se transmettait dans les familles.

Comme cette riche coiffure était pour ainsi dire obligatoire aux noces et aux grandes fêtes, elle devint un article de location pour les femmes qui devaient s'en parer, sans avoir le moyen d'en faire l'acquisition.

Les hommes portaient aussi ce bonnet, coiffure commode par elle-même et ayant encore l'avantage de pouvoir être décorée plus ou moins richement, de manière à représenter le rang de la personne qui en faisait usage.

Lorsque Strasbourg fut réunie à la France, les hommes suivirent les modes françaises, mais les femmes, surtout celles appartenant à la bourgeoisie, restèrent fidèles au costume traditionnel de leurs mères; cet état de choses se maintint jusqu'à la Révolution.

L'accoutrement des campagnards, fort simple pendant le moyen âge, ne s'enrichit que lorsque les lois somptuaires cessèrent d'être en vigueur et lorsqu'il fut permis aux dernières classes d'apporter quelque luxe ou quelque originalité dans leurs vêtements. Ce costume s'est conservé et perfectionné à travers beaucoup de générations, tout en subissant l'influence du goût dominant de chaque époque, mais c'est surtout aux femmes que revient longtemps l'honneur d'avoir conservé la tradition dans toute son intégrité.

Néanmoins, depuis bon nombre d'années, le costume alsacien disparaît; les campagnardes risquent encore le



FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

FS

IMP FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Gaulard lith.

petit tablier blanc, les larges rubans de soie sur la tête, mais on ne voit plus les jupons écarlates, les larges chapeaux de paille enrubanés, ni les longues tresses de cheveux, les tabliers de soie et le corset bariolé.

BENDELS DE FORMES DIVERSES.

N° 4.

Bonnet de soie, orné de passementeries de plusieurs couleurs et de broderies d'argent.

N°s 10 et 11.

Bonnet brodé sur fond or, vu sous ses deux faces.

N°s 9 et 12

Détails de la broderie.

Passementeries de plusieurs couleurs lamées d'argent; garnitures de perles au centre et sur les côtés du bonnet.

Le derrière de la coiffure consiste en un fond de soie rouge foncé avec des fleurs et des ornements de couleur claire; broderies d'or et d'argent.

N° 13.

Bonnet entièrement couvert d'or filigrané.

N°s 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

Détails de la coiffure.

Dans ce bonnet, les parties saillantes, perles et bandes, sont unies; le travail en cordonnet, ainsi que celui en perles d'or, se trouvent détaillés dans les n°s 14, 15, 16 et 17; entrelacs irréguliers de petites bandes et de cordons enveloppant d'autres bandes en paillettes croisées (n° 18), gros cordons nattés (n° 19).

N° 21.

Dix-septième siècle. Haut personnage coiffé du bonnet brodé d'or. Rabat de dentelle.

LE *Pelzkappe*.

N° 20.

Dame Marie-Sabine Krezni, née Kieterin de Kornburg; 1603-1657.

Pelzkappe, bonnet de fourrure. Pour d'autres applications de cette coiffure, voir la planche EK, Allemagne, XVII^e siècle. Fraise à triple rang.

COIFFURE DE FEMME; XVII^e SIÈCLE.

N°s 6 et 7.

Coiffure haute, vue sous ses deux faces.

Bonnet circulaire dont les côtes étaient probablement tendues au moyen de fil d'archal; cette coiffure est garnie par derrière de trois cocardes ornées au centre d'un bouton d'or.

COSTUMES POPULAIRES DE LA PREMIÈRE PARTIE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

N° 1.

Jardinière de Strasbourg.

Petite coiffe de soie rose très ajustée et serrée au moyen d'un large ru-

ban noué sur le devant de la coiffure; corsage décolleté au haut duquel on aperçoit la broderie de la chemise; les épaules sont couvertes d'un léger fichu de mousseline, aux extrémités se dérobant dans le corsage; robe rayée bleu; large tablier couleur prune; escarpins à boucles d'argent; gants blancs.

N° 2.

Paysanne des environs de Colmar.

Bonnet brodé d'or, garni, derrière, d'un nœud de ruban, et devant, d'une passe de tulle ruché dont la cambrure encadre gracieusement le visage; corsage et robe fond blanc; large fichu couvrant les épaules et dont les pans croisés viennent tomber sur le devant d'un large tablier de soie bleue; mules ornées d'une petite rosette; grand chapeau de paille à fond plat et à bordure découpée, orné d'une rosette en peluche. Gants blancs.

N°s 3 et 5.

Paysannes du Kochersberg.

Ce pays est compris dans le canton de Truchtersheim, ancien département du Bas-Rhin.

Les costumes des femmes et des filles de Kochersberg, quoique ayant généralement le même cachet, diffèrent cependant, de commune à commune, par quelques distinctions de couleur et de forme.

N° 3. Jeune fille catholique. — Le costume des catholiques se distingue par ses couleurs éclatantes. Bonnet brodé d'argent et garni de larges rubans; dans quelques localités, les nœuds de tête sont portés très petits, tandis que dans quelques autres, ils forment d'énormes ailes. Chemise brodée montant jusqu'au cou; longues manches bouffantes. Corsage lacé par devant, en étoffe de coton brochée de fleurs brillantes et garnie de paillettes; rubans de soie rose. Robe rouge avec une bande verte sur l'ourlet et un froncé de même couleur au-dessous de la ceinture; c'était une tradition d'attacher cette robe assez haut pour substituer une taille factice à la taille naturelle. Dessous la robe et la dépassant, plusieurs jupons de couleur. Mouchoir de soie lié en flot derrière le cou. Souliers découverts. Chapeau de paille à fond plat, orné d'une cocarde et de rubans.

N° 5. Jeune fille luthérienne. — Bonnet brodé et orné de larges rubans; les cheveux pendent en longues tresses garnies, à leurs extrémités, d'un petit ruban de soie noire. Fichu de même couleur, faisant plusieurs tours. Chemise à large col rabattu et à manches bouffantes. Corset rayé vert. Jupe verte, avec un froncé de couleur claire à la ceinture; les femmes et les filles luthériennes portent leurs robes de serge verte plus courtes que celles des catholiques, et dans beaucoup de communes plus rapprochées des Vosges, la couleur verte est remplacée par le bleu, mais toujours avec un liseré de couleur tranchante au bas. Jupons dépassant la robe. Tablier blanc. Chapeau de paille suspendu au côté. Petits souliers à rosettes.

COIFFURE FÉMININE. TYPE MODERNE.

N° 8.

Bonnet à larges rubans de soie formant devant un grand nœud et retom-
bant assez bas derrière la tête; cette coiffure, également en usage dans le grand-duché de Bade, est ici combinée avec le costume moderne. Fichu à franges, rejeté en arrière.

Les n^{os} 1, 2, 3 et 5 font partie du recueil de Lanté et de La Mésangère, Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, etc.; 1827.

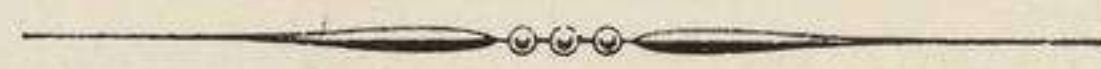
Les n^{os} 4, 10, 11 et 13, dont les détails sont représentés aux n^{os} 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, appartiennent aux collections de MM. Muntz, Goupil, Baur, etc., et ont figuré au Musée du Costume de l'Exposition de l'Union centrale de 1874.

Les n^{os} 6, 7 et 21 proviennent de très fines gravures du temps, sans nom d'artiste.

Le n^o 8 est un document photographique.

L'original du n^o 20 est une gravure allemande signée Georges Fenker.

Voir, pour le texte : Richard, Histoire de l'Alsace, 1835. — Piton, Strasbourg illustré, panorama pittoresque, historique et statistique, 1855.



489
EP

FRANCE. — XVIII^E ET XIX^E SIÈCLE

COSTUMES POPULAIRES DU LITTORAL DE LA MANCHE.

PÊCHEURS DIEPPOIS : LES *POLLETAIS*.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12.

N^{os} 2, 3 et 5.

Dieppois et Polletais ; seconde partie du dix-huitième siècle.

Les costumes n^{os} 2 et 5 ont conservé leur originalité pendant une bonne partie du dix-neuvième siècle.

N^{os} 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

Polletais ; première partie du siècle.

N^{os} 1, 4 et 6.

Types modernes de pêcheurs des deux sexes.

Dieppe fut longtemps célèbre par ses entreprises maritimes ; à la fin du moyen âge, lorsqu'elle se gouvernait elle-même en cité républicaine, ses marins, *les plus expérimentés et les plus hardis navigateurs de l'Europe*, trafiquaient avec tous les pays déjà connus, faisaient des découvertes et créaient de nombreux établissements aux Indes. La ville, enrichie par le commerce, devint très puissante et atteignit sa plus grande prospérité sous François I^{er} ; mais différentes guerres, le bombardement de 1694 et l'envasement du port réduisirent la cité à l'ombre d'elle-même.

Depuis le premier empire, toute l'activité de Dieppe s'est tournée vers la pêche ; cette ville pourvoit à une bonne partie de l'approvisionnement de Paris.

Le Pollet, mentionné dès 1285 dans des lettres patentes de Philippe III sous le nom de *villa de Poletto*, est toujours le faubourg où habitent la plupart des pêcheurs. Cette petite localité, à peine séparée de la ville par un étroit chenal, a longtemps conservé une physionomie particulière avec ses rues tortueuses et ses maisons basses et lézardées, aujourd'hui disparues ; sa population, autrefois en état d'hostilité constante avec les Dieppois, ne se compose que de marins et de pêcheurs.

D'après quelques écrivains, ces *loups de mer* et ces fortes brunes au teint hâlé auraient une origine vénitienne. Il est reconnu que, vers les douzième et treizième siècle, époque où la colonie du Pollet semble s'être formée,

les Vénitiens entretenaient de fréquents rapports avec les Normands, et qu'ils avaient coutume de faire escale à Dieppe, en se rendant en Hollande ou dans la Baltique. Les vestiges de leurs passages successifs pourraient à la rigueur se reconnaître dans le costume polletais, remarquable par un bariolage et un clinquant qui n'ont certainement pu être imaginés que par des hommes du Midi, et dans le langage des habitants dont la prononciation molle et efféminée est pour ainsi dire toute vénitienne.

Dans son tableau du *Port de Dieppe*, Joseph Vernet, en groupant les costumes pittoresques de la localité, a eu soin de placer au premier plan plusieurs Polletais dans leur accoutrement particulier; il n'a pas oublié non plus le marchand d'objets d'ivoire, car l'art de la sculpture sur ivoire est très ancien à Dieppe; seulement, si l'industrie en est prospère aujourd'hui, elle ne laissait pas, au dix-huitième siècle, que de périlcliter d'une manière assez sensible; c'est le caprice de la mode qui l'a relevée.

Actuellement, on ne retrouve guère de différences extérieures bien accentuées entre les Polletais et les autres pêcheurs du littoral; presque tous portent des habits de mêmes formes et de mêmes couleurs. Il en est de même au moral; partout le pêcheur normand participe du Polletais par une honnêteté proverbiale; laborieux et intrépide, sa simplicité provient de l'ignorance complète de tout ce qui est en dehors de ses occupations habituelles.

Les femmes prennent part aux travaux de leurs maris, pêchent le long du rivage et vont vendre le poisson.

XVIII^e SIÈCLE.

N^o 2.

Groupe de paysannes.

Deux de ces femmes sont coiffées d'un bonnet à longues barbes; robe courte à corsage décolleté; brassards autour desquels flottent les larges manches de la chemise; la paysanne de droite porte un petit fichu de cou.

L'accoutrement de la troisième femme est d'un caractère plus citadin: coiffure plate; corsage échancré en pointe et recouvert d'un col rabattu; ruban de velours autour du cou.

N^o 3.

Marchand ambulat d'objets en ivoire.

N^o 5.

Pêcheur polletais; costume de travail.

Bonnet rouge; longue veste en drap à boutons de corne; sur la culotte, un cotillon de toile grise semblable à celui que portent les brasseurs; mules de cuir noir.

XIX^e SIÈCLE.

N^{os} 10 et 12.

Polletais en costume de fête.

Ce costume endimanché, et encore plein des souvenirs du dix-huitième siècle, s'est conservé jusque vers 1820.

Toque de velours avec ornements de laine et d'argent, garnie d'un nœud de soie servant à maintenir une aigrette en verre filé; perruque poudrée; boucles d'oreilles encore en usage chez beaucoup de matelots dieppois; cravate à glands de fil d'argent; casaque de laine bleue galonnée de soie sur toutes les coutures; veste de soie brodée de fleurs; culotte flottante en laine passémentée de soie et effilochée sur les côtés; cette culotte peut être regardée comme de la famille des rhin-

graves; bas de soie avec coins brodés bleu et rouge; souliers de cuir à boucles d'argent.

N^{os} 7 et 11.

Polletaises en habits de fête.

Le costume des femmes avait moins d'excentricité que celui des hommes et se rapprochait des modes générales de cette partie de la Normandie.

N^o 7.

Bonnet à barbes se rejoignant au cou; fichu avec garniture de dentelle; boucles d'oreilles; ruban de velours orné d'un cœur et d'une croix en or émaillé s'étalant sur le fichu; corsage brodé de fleurs et à manches courtes; jupe écourtée; mitaines serrées au-dessus du poignet par un ruban garni d'une petite boucle; escarpins à boucles d'argent.

N^o 11.

Coiffe de toile surmontée d'un fond plus développé que dans l'exemple précédent; collier et croix d'or; petit fichu de mousseline; corsage de soie bariolé de fleurs et attaché sur le devant au moyen de rubans; cette partie du costume s'allonge et se plisse derrière la robe; robe de laine sur un jupon de drap; tablier de soie; bas de laine aux coins brodés de soie bleue; souliers de drap avec boucles d'argent. Cette femme tient une tabatière.

N^{os} 8 et 9.

Pêcheur polletais et son enfant; costume de travail.

On retrouve dans ce pêcheur appartenant à la première partie de notre siècle, celui que Joseph Vernet a représenté en costume de travail (voir n^o 5); c'est toujours le même habit porté sur un gilet croisé et le même cotillon serré à la taille par une forte ceinture. Bonnet rouge.

La petite fille a une mise identique à celle des femmes de pêcheur, excepté en ce qui concerne le bonnet qui au lieu d'être fermé comme dans cet exemple, possède des barbes aux extrémités rejetées en arrière. Fichu bleu posé sur le corsage; courte jupe aux côtés de laquelle se balancent de grosses poches de percale ou de basin; petit tablier. En véritable riveraine de l'Océan, cette fillette a les jambes et les pieds nus.



FRANCE XIX^E S^ECLE

FRANCE XIXTH CENTY

FRANKREICH XIX^{TES} JAHR

EP

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Charpentier lith.

COSTUMES MODERNES.

N^{os} 1, 6 et 4.

Pêcheurs et pêcheuse.

Les n^{os} 1 et 4 sont habillés de vêtements imperméables; tous deux tiennent leur ancre à câble de chanvre; le n^o 6 a de plus un filet sur l'épaule.

La femme est coiffée d'un petit bonnet et a le cou garanti par un mouchoir blanc noué sous le menton. Veste de grosse toile goudronnée, croisée sur la poitrine et serrée à la taille par une simple corde; court jupon rapiécé montrant la culotte; le tout très fatigué par l'usage. Gros bas et chaussons de laine; sabots.

Les agrès de pêche employés en Normandie, sont les cordes garnies de *haims* ou hameçons, les *folles*, filets dormants munis de pierres par le bas et de bouées par le haut, les *seines*, les *manets*, etc.

Quand le fils d'un pêcheur a terminé son apprentissage et est arrivé à l'âge de naviguer, sa mère et sa sœur lui font un filet; c'est sa dot. La famille l'accompagne ensuite jusqu'à sa barque; on l'embrasse, puis il se lance dans l'Océan pour terminer en pêchant son cours de pilotage.

Il y a dans chaque village plusieurs sociétés de pêcheurs formées seulement au moyen de conventions verbales; ces sociétés sont représentées par un *écoueur*, syndic chargé de diriger les entreprises, de percevoir les sommes dues et de répartir les bénéfices entre les pêcheurs associés.

Les pêcheurs pauvres ont la faculté d'emprunter des filets.

Les n^{os} 1, 4 et 6 sont des documents photographiques.

Les n^{os} 2, 3 et 5 ont été reproduits d'après le tableau de Joseph Vernet, le Port de Dieppe, appartenant au Musée du Louvre.

Le n^o 7 fait partie du recueil de Lanté et de La Mésangère : Costumes des femmes du pays de Caux; 1827.

Le n^o 9 est tiré d'une collection de Costumes français, éditée par L. Bourdin.

Les originaux des n^{os} 10, 11 et 12 appartiennent au Musée Ethnographique du Trocadéro.

Voir, pour le texte : L. Vitet, Histoire de Dieppe, 1844. — Em. de la Bedollère, le Normand (tome VI des Français peints par eux-mêmes). — M. É. Reclus, Géographie universelle.



FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES FÉMININS DE LA NORMANDIE.

PREMIÈRE PARTIE DU SIÈCLE.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16		

N^{os} 1 et 4. — Rouennaises endimanchées.

Ces ouvrières portent le *bavolet* (voile qui descend bas); leur chignon, tout en l'air, est séparé de la tête par un bandeau.

N^{os} 2 et 7. — Costumes du bois d'Embourg, à trois lieues de Rouen.

N^o 3. — Femme du Val-de-la-Haye, près de Rouen.

N^o 5. — Parure de Pont-l'Évêque (Calvados).

N^o 6. — Jeune Hâvraise.

Le fond du bonnet s'élève en pointe; les femmes élégantes mettaient sur ce bonnet un ruban faisant deux tours et qu'elles nouaient en rosette. Un fichu blanc, garni d'une petite dentelle, est enfoncé dans la robe de soie.

N^{os} 8 et 16. — Costumes dessinés à la foire de Saint-Gorgon, près de Rouen.

Le bonnet a une échancrure pratiquée dans sa partie inférieure, et il est posé sur un bandeau de velours; à ce velours est cousue une garniture de batiste à petits plis.

N^o 9. — Cauchoise dessinée à Limpville, arrondissement d'Yvetot. C'est la prieure d'une confrérie; elle porte à l'église le pain bénit.

Le voile est coupé en deux parties et chaque moitié est froncée sur une bande étroite rapportée. Les jours de grande cérémonie, les jeunes filles portent un bonnet dont les barbes sont excessivement longues.

N^o 10. — *Bayeusaine*.

Par leur arrangement, les barbes pendantes produisent un angle sur le

devant du bavolet. Le *juste-au-corps* ou casaquin est échancré dans le dos et entre dans la jupe.

N^o 11. — *Caennaise*.

La *calipette* des femmes de Caen a une grande élévation et ses barbes sont croisées de manière à figurer une mitre; une épingle d'or la fixe sur la tête. Les cheveux sont retroussés en bourrelet. Par devant, la robe monte très haut. Deux tabliers sont placés l'un sur l'autre; leurs bavettes ont des coins pointus.

N^o 12. — Paysanne de Rolleville; arrondissement du Hâvre.

Bonnet déjà très rare en 1827. La garniture du devant et celle qui tombe sur le chignon sont cousues au bonnet.

N^o 13. — Costume de Saint-Valery en Caux.

N^o 14. — Cauchoise.

C'est le costume cauchois tel qu'il s'est conservé dans les campagnes. La manière de monter à cheval est aussi très ancienne; c'est celle que l'on nommait à la *planchette* et qui consistait à avoir, étant assise, une planchette suspendue sous les pieds. — Brantôme, en parlant du butin que fit M. de Salvoison au château de Verceil qui appartenait au duc de Savoie, dit « qu'il y prit une *planchette d'or* qui étoit à la haquenée « de la duchesse quand elle chevauchoit dessus ».

Une des parures favorites des paysannes du pays de Caux, est une grande croix d'or surmontée d'un cœur.

N^o 15. — Costume de Varangeville; arrondissement de Dieppe.

En Normandie, le type féminin offre quelques variétés où se rencontrent les traits particuliers et personnels à chaque petit pays. Dans toutes les contrées de grande culture comme le Roumois, le pays de Caux, le Vexin, les

femmes sont roides, longues, sèches, hâlées, mais vigoureuses ; la taille est plus petite chez celles qui habitent les bords de la Seine. Comme contraste, la Normande des environs de Bayeux est grande, forte, superbe, jouissant d'une fraîcheur incomparable. Cette splendeur s'adoucit et se tempère dans les environs de Caen. En se dirigeant vers l'ouest, les traits vont toujours en se féminisant ; les Viroises sont fines et coquettes ; les femmes du département de la Manche ont encore plus de séductions ; enfin c'est chez les Granvillaises que se voit la beauté exquise, la perfection du type normand dans ce qu'il a de plus gracieux.

Le bonnet cauchois, que l'on a toujours pris comme base pour rechercher l'origine du bonnet normand, se composait d'une carcasse en soie richement brodée d'or ou d'argent et affectant la forme d'un cône ou d'une longue corne un peu recourbée ; à l'extrémité supérieure de cette corne, s'attachaient des barbes plissées ou tuyautées en forme de sabot et retombant ensuite jusqu'à mi-corps. Quelquefois même ces barbes étaient assez longues pour descendre jusqu'au bas de la robe ; mais alors on les redoublait et on rattachait le bout à la hauteur du chignon. L'emploi de la riche carcasse, qui devint la pièce principale de la coiffure, et l'absence complète de passe et de fond, constituent la différence qui existe entre le bonnet cauchois et les autres bonnets normands.

Le véritable ancêtre du bonnet normand, c'est le hennin en forme de corne porté pendant de longues années en Allemagne, en Angleterre, et qui est une des coiffures qui persistent le plus longtemps en France où toutes les classes de ce côté-ci de la Loire l'avaient adopté.

On pourrait peut-être aussi attribuer une origine scandinave à la coiffure normande ; voir la jeune Islandaise de Reykiawik (pl. B R, Suède) qui porte, pour chevaucher les jours de fête, un mouchoir de tête surmonté d'un cimier donnant exactement le principe de certains bonnets de la Normandie.

Excepté ceux des Cauchoises, tous les bonnets sont formés de trois pièces : le fond, la passe, les barbes qui sont un prolongement de la base et qui, quelquefois, s'en détachent complètement.

Chez les *Bayeusaines* et les *Caennaises* (voir les n^{os} 10 et 11), la passe est droite, couverte de rubans ; le fond presque perpendiculaire se trouve haut, large, évasé ; les barbes, rapprochées l'une de l'autre au milieu de la passe, se séparent et vont se rattacher à chaque extrémité du fond, d'où elles retombent sur les épaules.

A Lisieux, au contraire, le fond, très petit, placé tout au sommet, ne coiffe pas la tête ; la passe très élevée est aussi un peu flottante ; les barbes cousues à l'entour lui servent de bord, elles sont habituellement tuyautées dans la partie qui tourne par derrière.

Le bonnet des Argentines a quelque ressemblance avec celui des *Lexoviennes* (de Lisieux) ; mais il est plus retroussé, plus coquet, plus hardi.

Quelques femmes des bords de la Seine, à Jumièges, à Duclair, etc., se coiffent comme les ouvrières de Rouen de la première partie de ce siècle (voir les n^{os} 1 et 4). Dans ce bonnet, la passe et le fond sont entièrement recouverts par les barbes. Celles-ci se composent d'une longue pièce de mousseline doublée dans le sens de sa largeur et



FRANCE XIX^E SIECLE
FRANCE XIXTH CENTY
FRANKREICH XIX^{TES} JAHR^T

DM

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Vierne del.

posée par le milieu sur le front, où on relève ensuite les extrémités pour les entrecroiser l'une sur l'autre, après avoir formé des deux côtés un large pli tombant jusqu'au-dessous de l'oreille.

A Honfleur, le bonnet se réduit aux proportions d'une modeste cornette. A Vire, il découvre entièrement le front et est posé presque horizontalement.

Dans le département de la Manche, les barbes ressemblent à de grandes ailes, les fonds se développent dans des proportions extravagantes, quelques-uns se replient sur eux-mêmes comme un cimier démesuré; de plus, ils se partagent en deux parties et forment ainsi, au-dessus des barbes, une seconde paire de larges ailes blanches dont le contour est maintenu par un fil de laiton.

La *calipette* de Caen (voir n° 11) est un serre-tête dont le bord, agrandi et relevé, entoure la tête d'une sorte d'auréole formée d'une large dentelle ruchée, à gros tuyaux; un cercle de carton de la largeur de trois doigts environ soutient la partie supérieure du fond; le haut du bonnet est maintenu par un grand peigne; un nœud, dont les longs bouts descendent jusqu'au milieu du dos, s'attache par derrière.

Le *bonnet de coton* se porte chez les femmes de la basse Normandie, surtout dans les environs de Lisieux et de Falaise.

L'arrangement des barbes fait toute l'originalité du bonnet de Granville. Il est collant sur la tête; on couche les deux barbes l'une sur l'autre au lieu de les entrecroiser, puis on les ramène du côté opposé où elles restent flottantes. Les plis qu'elles forment des deux côtés découvrent les oreilles; mais cette coiffure ne demeure point aplatie sur le front comme elle est posée d'abord; on y chiffonne au milieu, avec les doigts, deux espèces de petites cornes.

D'après les dessins originaux publiés par M. Philippe en 1834, il est facile de suivre les variantes de la coiffure normande dans le département de l'Eure. — Les jeunes filles de Quillebœuf se montrent parées du *bavolet* des Rouennaises; les femmes de Louviers et de Pont-de-l'Arche portent un bonnet dont la passe très haute se développe en longues ailes plissées, le fond est entouré d'un petit ruban, forme qui se rencontre aussi d'Évreux à Nonancourt; dans le Liévin, les passes deviennent flottantes; puis on les voit se rejoindre derrière la tête chez les paysannes de Beaumont-le-Roger. Ces localités ont leur coiffure de deuil consistant en une grande pièce de tulle noir enroulée autour du bonnet, lequel possède alors toutes les apparences d'un haut turban.

Le complément indispensable de l'ancienne coiffure normande, c'était le chignon. Il formait une énorme coque étalée sur le cou entre les barbes flottantes du bonnet. Son ampleur représentait la fortune escomptable de celle qui le portait, car le chignon ne se composait que de faux cheveux, et loin de vouloir le dissimuler, les belles Cauchoises affectaient plutôt de le choisir d'une couleur différente de leur chevelure, afin qu'on ne doutât pas que leur bourse seule en avait fait les frais.

Les costumes qui accompagnent les bonnets ont varié suivant les époques; mais ils sont toujours, plus ou moins, la reproduction des modes déjà arriérées de la ville.

Les Cauchoises avaient autrefois adopté les doubles jupes ; les catholiques et les protestantes se distinguaient entre elles par la couleur de ces vêtements : les catholiques portaient la jupe de dessus, rouge ; les protestantes la mettaient bleue.

Au dix-huitième siècle, le costume d'une Cauchoise se composait d'un corsage de soie jaune brodé d'or, à longue pointe, orné au milieu de nœuds à rubans ; jupe et manches d'étoffe bleue, ouvertes, rattachées de place en place par des nœuds et laissant voir par leurs ouvertures une robe rouge plus longue de quelques doigts que la première ; tour de gorge très haut et tuyauté.

Au dix-neuvième siècle, ce costume s'est complètement transformé ; on a porté le bonnet cauchois avec le soulier beurre frais, les jupons en fourreau de parapluie et les petits corsages du premier empire.

Aujourd'hui, les riches fermières du pays de Caux, comme celles du Vexin, ont complètement adopté les modes de la ville.

Figures provenant de l'ouvrage intitulé Costumes des femmes du pays de Caux et de plusieurs autres parties de l'ancienne province de Normandie, dessinés par Lanté, gravés par Gatine; Paris, 1827, in-4°.

Voir, pour le texte, les renseignements fournis par La Mésangère dans le recueil de Lanté. — La remarquable Normandie illustrée publiée en 1852 sous la direction d'André Potier et de M. Georges Mancel. — Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier français, à l'article Coiffures.





FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES BRETONS.

3 12 11 5 8 6 10
1 2 4 9 7

N° 1.

Mariée des environs de Quimperlé. Le bonnet est en coton, la robe en laine, le tablier en soie; le corsage, la ceinture et le tablier sont brodés d'or et d'argent; du collier de velours à double tour, fermé par un cœur d'or, pend la petite croix d'or.

N° 2.

Homme de Bannalec, arrondissement de Quimperlé. La veste bleue, ou second gilet porté par-dessus la ceinture, est en drap. La chemise, le haut-de-chausses, véritables braies, sont en toile. Les grandes guêtres sont en drap; le chapeau, de feutre; la ceinture, de laine.

N° 3.

Femme de Bannalec.

N° 4.

Femme de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimperlé. Le devant de la coiffure est en coton blanc, posé sur une calotte de soie brodée d'or, ne recouvrant la chevelure qu'en partie. La chemise, apparente aux manches et au cou, où elle est boutonnée, est en coton. La robe de dessous est en laine, brodée de soie à la poitrine et au bas de la jupe; la robe de dessus est également en laine, les retroussis des manches sont brodés de soie. Le tablier et la ceinture sont en soie; celle-ci est décorée de broderies florales. Les souliers sont en cuir.

Les n°s 5 et 6

Sont également des femmes de Pont-l'Abbé, portant des costumes moins riches, mais dont les variantes sont nécessaires pour compléter la physionomie de ce costume des plus anciens.

N° 7.

Femme de Melguen, arrondissement de Quimperlé. Le bonnet est en mousseline, la robe de laine, le tablier à poches extérieures est en soie brochée et passémenté, la ceinture est de soie brodée d'or, le collier d'un tour unique, arrêté par un cœur d'or, est en velours noir et se termine par la petite croix pendante.

Le n° 8

Est une femme de Douarnenez, du même arrondissement; son costume est semblable à celui de Pont-l'Abbé, il n'en diffère que par le col évasé et plissé de la chemise. La légère enflure du haut de la manche et la coiffure élevée, rappelant les hennins du XV^e siècle.

N° 9.

Homme de Saint-Goazec, arrondissement de Châteaulin. La chemise au large col est en coton. Le gilet croisé en drap, est bordé, dans la partie supérieure, de velours noir; une ouverture latérale permet le passage de la main pour atteindre la poche, qui est en dessous. Deux rangées de boutons de cuivre servent à croiser le gilet à droite ou à gauche. La veste est recouverte en partie de fourrure dont la forme sur l'arrière-bras rappelle les courtes manches du hoqueton et de la garnache, portés aux XIII^e et XIV^e siècles. Le haut-de-chausses est en toile, les longues guêtres en drap, le drapeau en feutre et les souliers de cuir. C'est principalement de cette localité que viennent à Paris ceux qui y font l'office de porteurs de farine, ceux qu'on y appelle les *forts*. Il est facile de reconnaître ici le type de ces Bretons de stature moyenne, aux larges épaules, au col découvert, circulant par escouades sur tous les points de la capitale, avec leurs courts et solides bâtons.

Le n° 10

Est une femme de Ploudaniel, de ce même arrondissement de Châteaulin. La coiffure, allongée à sa partie supérieure, rappelle encore celles du XV^e siècle par sa physionomie générale. La chemise est plissée au cou, et la bavette du tablier, posée par-dessus le fichu frangé croisé en châle, est encore surmontée d'un tuyauté du XVI^e siècle.

Le n° 11

Est une jeune fille de l'Ile-des-Batz, arrondissement de Morlaix. Avec son capuchon en forme de bonnet, noué sous le menton, et son camail ouvert, avec son corsage lacé, cette Bretonne a l'air d'appartenir au XV^e siècle.

Le n° 12

Est une femme de Locmariaquer, arrondissement de Lorient, département du Morbihan.

Les onze premiers numéros sont tous du Finistère.

(D'après les études et peintures de MM. Gandon et J. Batinós, et les photographies de M. Villard jeune, à Quimper.)



FRANCE

FRANCE


FRANKREICH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Urrabiétta lith.

492



FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

COSTUMES BRETONS.

7	8	10	9	11	12
1	3	6	5	2	4

N° 1.

Habitants du Faouet, arrondissement de Pontivy (Morbihan). — Veste courte en drap, gilet de deux couleurs en travers, bleu et blanc, passémenté de bandes noires, formant plastron dans toute la hauteur lorsque les boutons de cuivre, serrés, sont tous engagés; ce gilet est fait d'une sorte de laine particulière. Le ceinturon de cuir piqué est large et avec plaques. Le haut-de-chausses en drap descend jusqu'au-dessus de la cheville; les chaussures consistent en bottines lacées sur le devant, peu élevées. Cheveux courts, barbe rasée. Chapeau de feutre avec rubans noirs.

N° 2.

Homme de Ploaré, près de Douarnenez (Finistère). — Veste et gilet de drap, passémentés en bordure. Ceinture de soie, braies larges en drap rayé descendant jusqu'au-dessous des genoux; guêtres en drap, frangées de laine de couleurs mélangées par le haut. Chapeau en feutre avec ruban de soie brodé en couleurs. Barbe entière, chevelure très longue.

N° 3.

Jeune homme de Quimper. — Veste courte, à la marinière, passémentée sur les bords; double gilet, dont l'un ne se referme pas sur le plastron de l'autre. Large ceinturon de cuir avec plaques de cuivre; large pantalon de marin couvrant le cou-de-pied. Chapeau de feutre orné d'un large ruban de soie brodé d'or.

N° 4.

Habitants de Combrit, arrondissement de Quimper. — Veste et gilet de drap, passémentés sur les bords; large pantalon de laine. Chaussures: sabots à bouts noircis. Chapeau de feutre de moyenne dimension, avec ruban noir.

N° 5.

Femme de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimper. — La calotte couvrant la chevelure sous le linge frontal, attaché par des rubans de couleur, est de soie brodée d'or; cette calotte ne descend, par derrière, que jusqu'à la hauteur du bas de l'oreille, laissant passer les cheveux ramassés en chignon plat. Caraco court, sans basques, ouvert sur le devant et dont les manches en retroussis, passémentées de velours, n'atteignent pas le coude. La robe de laine apparaît à la poitrine, où elle est plastronnée, et aux avant-bras. Le corsage est brodé en soie de couleur. La chemise boutonnée au cou jusque sous le menton, se

termine aux poignets par une manchette plissée. Le tablier, attaché plus haut que les hanches, est en soie, ainsi que la ceinture brodée. Bas en laine, visibles sous la robe courte; souliers de cuirs, à pattes liées par un cordonnet.

N° 6.

Femme en habits de dimanche, de l'arrondissement de Quimperlé. — La robe de laine, ouverte largement à la poitrine, laisse apparaître le corsage ajusté de dessous, croisé et attaché de côté comme le gilet des hommes; les épaules sont recouvertes par le large col de la chemise. Ce bonnet est en mousseline; ses larges barbes, relevées et attachées à l'arrière, sont brodées; les cordons restent ballants, descendant sur la poitrine. Le tablier, comme la ceinture, est en soie et brodé de fleurs pleines. La jupe de la robe et le bas du tablier sont passémentés d'or. Le tour de l'ouverture de la poche est aussi passémenté de soie, mais la poche est en dessous. La petite croix d'or du tour de cou en velours est sous le corsage ajusté. Le jupon apparaît d'ordinaire sous la robe, plus courte qu'elle ne l'est ici.

N° 7.

Femme de Châteaulin. — Les barbes du bonnet sont ramenées au sommet de la tête, où ses bouts, plissés à l'extrémité, se croisent en passant l'un par-dessus l'autre. La coiffure est indépendante du col, qui est empesé, montant. Le tablier est à bavette couvrant largement le corsage, et d'étoffe blanche, ce qui indique la servante. La robe est en drap.

N° 8.

Femme de Pont-Croix, arrondissement de Quimper. — Le bonnet en toile de coton forme une capeline réduite; il est plissé par derrière et ramené au-dessous de la nuque, où il forme coquille. Les longues bandes du tour de devant, liées à cette place, retombent librement sur les épaules. La robe est en drap; le tablier, en laine.

N° 9.

Femme de Carhaix, arrondissement de Châteaulin.

N° 10.

Femme de la Feuillée. — La ceinture du tablier, faisant un double, tour est nouée sur le côté. Le caraco ajusté, à manches retroussées, découvrant le corsage de la robe, est en drap.

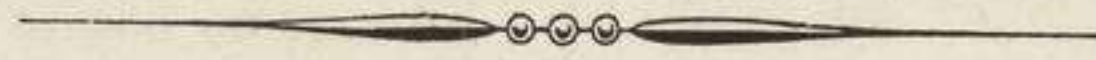
N° 11.

Femme de Saint-Thégonnec, arrondissement de Morlaix. — Le bonnet est relevé comme celui du n° 7 ; il est aussi en toile de coton, de même que le large col plat couvrant les épaules. Le caraco, qui est en laine, n'est pas pris dans la ceinture et les deux côtés rapprochés au haut de la poitrine descendent en élargissant l'ouverture, à l'inverse de ceux que nous avons vus jusqu'à présent.

N° 12.

Femme de l'île de Batz, arrondissement de Morlaix. — Bonnet fixe en forme de capeline couvrant les épaules ; fond étoffé, bords plissés, noué sous le menton, il est en toile de coton. Le corsage est entièrement couvert par un fichu frangé en soie, formant la pointe en avant.

(D'après les études de M. Gandon, les peintures de M. Justin Bastinos, et les photographies de M. Villard jeune, à Quimper.)





FRANCE

FRANCE

FRANKREICH



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Urrabiétta lith.

493



FRANCE

COSTUMES BRETONS. — XIX^e SIÈCLE.

4	2	8	1	9	10
11	7	6	12	5	3

N^o 1.

Costume habillé de Kerlahan, arrondissement de Brest. — Le chapeau aux larges ailes est en feutre. Cravate de mousseline, gilet à doubles boutons, gansé et brodé de soie à sa partie supérieure. Une ceinture de soie et une veste à poche en drap, gansées sur tous les bords et à toutes les ouvertures, forment, avec la culotte de laine rayée, l'ensemble de ce costume.

N^o 2.

Costume de travail de la même localité. — Le gilet est en drap, la chemise en coton, sa large ceinture rayée est en laine.

N^o 3.

Vieillard des environs de Quimper. — Des molletières en toile arrêtent son large haut-de-chausses de drap.

N^o 4.

Habitant de Plouvenez-le-Faou, arrondissement de Châteaulin.

N^o 5.

Homme de Pont-Croix, même arrondissement. — Ce Breton porte une soubreveste, la veste sans manches par-dessus ses autres vêtements. Son large haut-de-chausses de laine est pris aussi au-dessous du genou par des molletières en drap.

N^o 6.

Costume de Pleyben, même arrondissement. — Cét habillement sévère est en drap, y compris les longues guêtres. La ceinture est de laine, le chapeau, en feutre.

N^o 7.

Il en est de même pour ce costume de Saint-Goazec, aussi de l'arrondissement de Châteaulin. On n'y trouve pas l'unité de couleur du costume de Pleyben, mais tout est en drap, y compris les guêtres.

N^o 8.

Montagnard de la Feuillée, portant la veste doublée de fourrure à longs poils, le gilet de drap croisé sur lui-même et entièrement clos, serré à la taille par un ceinturon à plaque; large chapeau de feutre.

N^o 9.

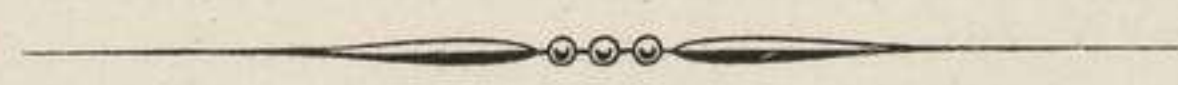
Habitants de Bannalec, arrondissement de Quimperlé. — Sa courte veste de drap est passémentée; le gilet est brodé de soie à la partie supérieure; le ceinturon à plaque est posé par-dessus la ceinture d'étoffe. Costume d'été. — Au gilet plastronné, comme ceux que nous venons de voir, est joint un second gilet, serré par le ceinturon de cuir et s'évasant en forme de cœur des deux côtés de la poitrine, sur laquelle il semble qu'il ne pourrait d'ailleurs être boutonné. Une soubreveste laisse passer les manches de la chemise, le chapeau est en paille.

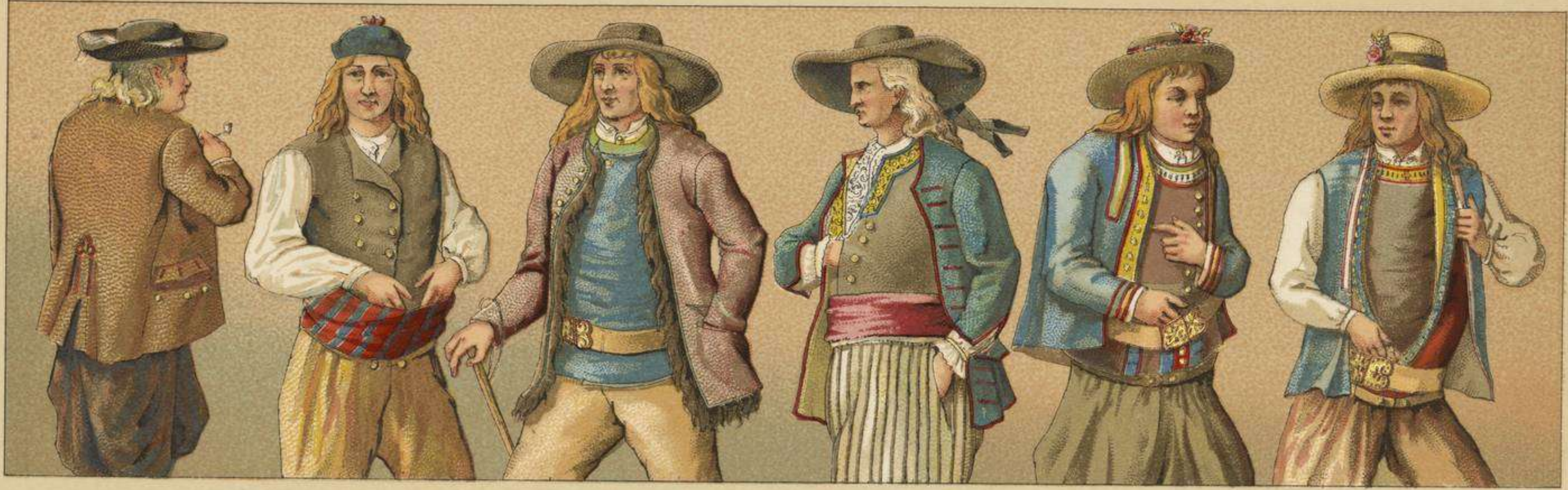
N^{os} 11 et 12.

Costumes de travail de Plougastel-Daoulas, arrondissement de Brest. — Chemise en laine, gilet et veste en drap, pantalon en toile, ceinture et bonnet en laine.

Tous ces habitants du Finistère sont rasés, sauf le vieillard en sabots; la plupart portent les cheveux longs.

(D'après les études de M. Gandon, les peintures de M. Bastinos et les photographies de M. Villard jeune, à Quimper.)





FRANCE

FRANCE

FRANKREICH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Urrabieta lith.

494
BY

FRANCE

COSTUMES POPULAIRES DE LA BRETAGNE.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12

N° 1.

Paysanne de Plougastel-Daoulas, arrondissement de Brest.

Coiffe de toile de lin ou de coton, à barbes pendantes et petits rubans; justaucorps en drap bleu avec manches; gilet en drap rouge; casaquin de drap brun, se terminant derrière en pointes relevées; jupe de laine; ceinture de rubans jaunes; fichu en cotonnade jaune rayée de bleu.

N° 2.

Femme de Plonevez-du-Faou, arrondissement de Châteaulin.

Coiffe de toile de coton se repliant sur un serre-tête de laine rouge; col de linon légèrement empesé; justaucorps de drap serré à la taille par une jupe de laine sur laquelle se drape un tablier à poche unique placée sur le devant; ceinture formée d'un ruban de laine rouge.

N° 3.

Femme de Douarnenez, arrondissement de Quimper.

Coiffe en toile de coton ou de lin; sur le corps de jupe gris se dessine un gilet (*roqueden maouës*) bleu, bordé de galons de diverses couleurs.

N° 4.

Femme de Carhaix, arrondissement de Châteaulin.

Jupe de drap jaune clair; tablier de toile; coiffure de même étoffe.

N° 5.

Femme de Kerlouan; arrondissement de Châteaulin.

Coiffe de toile de coton tombant sur les épaules; fichu de même étoffe, brodé de dentelles; jupe et corsage de drap bleu clair; tablier de coton.

N° 6.

Servante de Quimper, vêtue du costume de Rosporden.

Serre-tête couvert par une coiffe de mousseline; guimpe de toile fortement empesée; sur le *justin* bleu se détache un autre corsage de même couleur, orné de broderies formant boutons; tablier blanc de toile de coton; fausses manches.

N° 7.

Femme de Gouezec, près Châteauneuf-du-Faou; arrondissement de Châteaulin.

Coiffe et col de toile de coton très empesés; corsage et jupe de drap bleu; tablier de cotonnade plus claire.

N° 8.

Jeune paysanne de Ploaré, près de Douarnenez, arrondissement de Quimper.

Coiffe de dentelle ou de tulle brodé laissant voir les cheveux, selon la coutume; col de toile de coton largement tuyauté; attendant aux brides de la coiffe, un ornement brodé d'or retombant sur *l'hirviz* (chemise); corsage et jupe de drap rouge agrémentés de galons brodés d'or; *tavanger* (tablier de pardon) en soie à couleur changeante, également entouré de galons d'une richesse particulière au pays; chaussures de drap souvent brodées de soieries éclatantes.

N° 9.

Paysan de Saint-Yvi, près Rosporden, arrondissement de Quimper.

Toc (chapeau) de feutre garni de larges cordons de velours noir; *roke-dennou* (gilet) bleu; *corquen* (veste) en drap de même couleur, orné de broderies; pantalons de coupe moderne.

N^{os} 10 et 11.

Mariés de Kerfeunteun, arrondissement de Quimper.

N^o 10. — Coiffe carrée en toile de coton; col droit de même étoffe; corsage et jupe de drap rouge garnis de rubans de satin; *tavanger* de soie changeante, orné de dragons brodés d'or; croix d'or suspendue à un large ruban de velours noir; scapulaire retombant des deux côtés de la poitrine; chaussures de drap.

N^o 11. — *Rokedennou* bleu à double rang de boutons; triple *corquen* (veste) de drap bleu, bordé de velours noir, orné de broderies jaunes; *bragou-braz*, culottes bouffantes en drap, très larges au-dessous

de la poche et resserrés au-dessus du genou; *gouriz*, ceinture de cuir avec plaques de cuivre ciselées et ajourées; *houseaux* d'étoffe pareille aux *bragou-braz*; chaussures de cuir.

N^o 12.

Femme de Plonevez-Porzay, arrondissement de Châteaulin.

Coiffe carrée ayant beaucoup d'analogie avec celle du n^o 10; collerette largement tuyautée; corsage et jupe de drap brun brodé; large ceinture faite d'un ruban également brodé; *tavanger* de soie brochée, avec fleurs de diverses nuances.

Les n^{os} 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont des documents photographiques.

Voir pour le texte : *Émile Souvestre*, Le Foyer breton. — *M. Élisée Reclus*, Géographie universelle.





FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

BY

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Urrabieta lith.

FRANCE

COSTUMES POPULAIRES DE LA BRETAGNE. — DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12

N^{os} 1 et 6.

Paysans des environs de Châteauneuf-du-Faou ;
arrondissement de Châteaulin.

Toc (chapeau) de feutre garni de chenilles de diverses couleurs. *Corquen*, veste. *Rokedennon*, gilet brodé. Second gilet ouvert, aux nombreuses boutonniers bordées de rouge. *Bragou-braz* de toile, plissé autour du *gouriz* ou ceinture de cuir. Voir ce dernier détail dans la planche la Clef anglaise, Bretagne.

Le paysan n^o 6 porte un col de chemise brodé; ce genre de col, brodé parfois aussi en rouge ou en noir, n'est guère en usage que chez les montagnards.

N^o 2.

Paysan de Carantec; arrondissement de Morlaix.

Chapeau de feutre orné de chenilles bariolées. Gilet brun à manches bleu de ciel et à boutons de corne noire. Pantalon de toile blanche serré par une ceinture d'étamine rouge.

Ce costume est aussi celui des *Roscovites*, ou habitants de Roscoff, qui remplissent en général, d'une extrémité à l'autre de la Bretagne, l'office de commissionnaires. Les *Roscovites* sont très connus à Paris, où ils se rendent régulièrement pour vendre leurs récoltes d'ail et d'échalottes.

N^o 3.

Paysan de Landivisiau; arrondissement de Morlaix.

Large chapeau orné de velours. Veste longue et gilet à basques garni de nombreux boutons. Ceinture bleue.

N^o 4.

Homme de Douarnenez; arrondissement de Quimper.

Chapeau garni d'un ruban de velours et de plusieurs rangs de chenilles

de couleurs variées. *Corquen*, veste sans manches bordée de ganses éclatantes. Gilet à manches brodées de laines bariolées. Large ceinture de laine rouge.

N^{os} 5 et 7.

Guedouriens ou « blancs » de l'arrondissement de Quimperlé.

N^o 5. Chapeau décoré de chenilles multicolores. Veste de toile blanche aux broderies rouges. Gilet bleu dépassant la veste. Large culotte de toile.

N^o 7. Paysan appartenant évidemment à cette « jeune Bretagne » qui va, d'année en année, « allongeant la braie gauloise et écourtant sa chevelure antique » : pantalon à pont; gilet croisé; veste de toile blanche et chapeau rond simplement orné d'un ruban de velours.

N^o 8.

Homme de Quimper.

Large chapeau de feutre. Veste brodée. Gilet croisé et à double rang de boutons. Houseaux tombant sur le cou-de-pied.

Les paysans bretons ne portent des *botou-lezr* (souliers) que les jours de fête; leur vraie chaussure est la galoche ou le *botou-coad* (littéralement « souliers de bois »). On donne à ces galoches des formes très variées; celles des montagnards sont d'une certaine élégance et ont parfois de hauts talons.

Ce Quimpérois tient à la main un *pen-bas*, bâton de racine de chêne.

N^o 9.

Homme de Plonevez-Porzay; arrondissement de Châteaulin.

Veste bleue bordée de velours. Gilet brun, tel qu'en portent les montagnards de la Cornouaille. Ceinture de cotonnade. Braies plissées à l'ancienne mode de Léon. Jarretières à bouffettes de laine rouge et jaune. Guêtres d'étoffe et souliers de cuir.

N° 10.

Montagnard des environs de Scaer; arrondissement de Quimperlé.

Chapeau rond à petits bords. Veste flottante. Double gilet, l'un ouvert et l'autre croisé sur la poitrine. Large ceinture d'étoffe. Braies de toile. Guêtres de drap boutonnées sur le côté.

N° 11.

Homme de Plogonnec; arrondissement de Quimper.

Chapeau rond à longs rubans de velours. Veste et gilet bleus. Épaisse

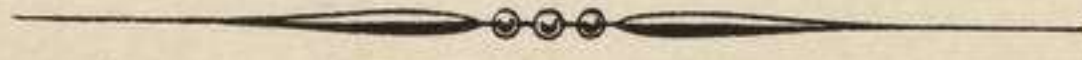
ceinture de laine. Grandes braies plissées à l'ancienne mode. Guêtres d'étoffe, boutonnées au bas de la jambe à l'aide de cinq ou six boutons de cuivre.

N° 12.

Paysan de Langolen; arrondissement de Quimper.

Véritable type du (Cornouaillais): petit chapeau; veste courte; deux gilets, l'un croisé, l'autre ouvert et garni de nombreux boutons. *Gouriz* de cuir à boucles. Braies de grosse toile plissées. Guêtres et souliers de cuir. *Pen-bas*, bâton de racine de chêne.

D'après les études de M. Gandon, les peintures de M. Justin Bastinos et les photographies de M. Villard jeune, de Quimper.





FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

BI

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Jehenne lith.

496

GC

BRETAGNE

COIFFURES DE FEMMES ET D'ENFANTS : LES *BIGOUDENS* DE PONT-L'ABBÉ
 ET LES *CABELLOUS*. — FEMMES *SABLAISES*.
 POPULATION SALICOLE DE LA PRESQU'ILE DE GUÉRANDE :
 COSTUMES DE MARIÉS; LE *VENTEL*, MANTEAU DE RELEVAILLES.
 PARALLÈLE DU COSTUME FÉMININ SAVOISIEN.

COIFFURES D'ENFANTS : LES *cabellous*.

Les *cabellous*, petits bonnets communs aux enfants bretons des deux sexes, sont d'une grande variété de couleurs. Les garçons, qui portent la robe jusqu'à l'âge de six ou sept ans, se distinguent des filles par une houpette ou un gland ornant leurs *cabellous*; c'est le seul signe qui les fasse reconnaître dans les nombreux groupes d'enfants que l'on rencontre à l'entrée des villages.

N^{os} 1, 2, 7 et 8.
Bonnets de petites filles.

N^{os} 3, 10 et 11.
Bonnets de petits garçons.

COIFFURES DES FEMMES DE PONT-L'ABBÉ, DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE : LES *bigoudens*.

Le *bigouden* est la coiffe de linon ou de coton dont les paysannes de Pont-l'Abbé recouvrent leur serre-tête brodé de soie; non seulement cette coiffure prend une forme différente chez la jeune fille ou la femme mariée, mais elle subit encore, dans chacune de ces catégories, plusieurs variantes dont quelques exemples sont ici représentés.

Les temps ont voulu que l'harmonieuse appellation, si longtemps réservée aux bonnets, fût donnée à celles qui les portaient : on dit aujourd'hui, en parlant de ces paysannes, dont la coquetterie est proverbiale en basse Bretagne, les *Bigoudens* de Pont-l'Abbé.

N^o 4.
Bigouden de linon, garni de brides nouées sous le menton, et posé sur un serre-tête brodé de soie. Derrière, les cheveux sont relevés sous la coiffe.

Ainsi encadré par la coiffe et ses brides, le bord du serre-tête qui entoure le visage rappelle la templette de l'époque d'Anne de Bretagne.

N° 5.

Bigouden de coton; une bride indépendante, passant sur le dessus et nouée sous le menton, doit maintenir cette coiffe sur le serre-tête brodé.

N° 6.

Coiffe de coton, s'éloignant par son caractère et ses proportions des exemples précédents; la longueur des côtés ne semble pas la destiner à recouvrir un riche serre-tête, et, contrairement aux autres coiffes, c'est au fond que sont fixées les longues brides que l'on voit ici flotter dans tout leur développement.

Quel que soit le mode de coiffures spécial à chaque région, les femmes bretonnes, dans toute espèce d'acte religieux, ont l'habitude de détacher les brides de leurs bonnets: en Cornouaille, le jour des offices c'est avant d'arriver au bourg qu'elles enlèvent les épingles qui maintiennent reployées les brides de fin lin; dans les campagnes du pays de Tréguier et de Lannion, les femmes laissent flotter sur leurs épaules les deux ailes de leurs coiffes blanches.

N° 9.

Ce bonnet est tout à la fois une coiffe et un serre-tête: étoffe brodée d'or, d'argent et de soie; fond en linon plissé; brides de couleur.

FEMMES SABLAISES.

Les Sables-d'Olonne sont habités par une des populations les plus robustes de la France; les hommes sont d'habiles pêcheurs de sardines, les femmes secondent leurs maris et se livrent, de plus, à la culture; la plupart demeurent dans le faubourg de la Chaume, situé à l'ouest du port.

Leur costume a un caractère général que varient surtout plusieurs genres de coiffures; la plus élégante est celle dont on voit un exemple dans la figure n° 16, la *coiffe frisée* ou *cabriole*.

Dans leur travail, les Sablaises marchent presque toujours pieds nus. Par les grands froids, elles sont chaussées de sabots et de *patines*, avec des bas sans pieds, appelés *viroles*, et vêtues de cette même mante que portent les femmes de Batz pour leurs relevailles (voir n° 13), c'est-à-dire du *ventel* descendant à mi-corps, recouvert de huit à dix livres de laine teinte en bleu ou en noir et tordue en écheveaux nommés *bouchons*. Les veuves des marins portent cette mante, même pendant l'été, comme vêtement de deuil.

N° 16.

Poissonnière sablaise; costume du dimanche.

Cabriole de toile aux brides flottantes. Collier et boucles d'oreilles d'or. Camisole de laine aux manches bouffantes, et recouverte d'un châle à franges croisé sur la poitrine. Jupe de molleton. Tablier rayé, dont l'une des poches contient un couteau suspendu à une chaîne d'argent accrochée dans la ceinture. Bas de laine. Chaussures de cuir.

N° 12.

Maraîchère des Sables.

Petite coiffe de toile, garnie d'une seule bride noire se nouant sur l'un des côtés et encadrant étroitement le visage. Casaque de laine légèrement décolletée, aux manches ornées de parements de velours. Robe de même étoffe que la casaque. Tablier à corsage couvrant un châle de laine tissée croisé sur la poitrine. Bas de laine. Souliers de cuir garnis de rubans de soie. Cœur et croix d'or suspendus à une ganse noire.

POPULATION SALICOLE DE LA PRESQU'ILE DE GUÉRANDE; DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

A l'extrémité ouest de la Loire-Inférieure, s'étend une péninsule uniquement habitée par des paludiers, répartis dans une demi-douzaine de villages entourés de marais salants.

Le village de Saillé, à une lieue de Guérande, et le bourg de Batz, placé à une distance double, peuvent être regardés comme les deux points les plus importants et les plus curieux de la presqu'île. Là se trouvent les types de cette race péninsulaire qui tient au celtico-aquitain de la Loire par la haute taille, et au celtico-breton de l'Armorique par sa vitalité et son énergie.

A Saillé comme à Batz, la population est restée pure de tout alliage; car la coutume des habitants de la



BRETAGNE

BRITTANY

BRETAGNE

G C

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Gaulard lith.

région, de ne se marier qu'entre gens de la même commune, a été observée dans ces deux localités plus rigoureusement qu'ailleurs, à cause de l'industrie toute spéciale des habitants, de la langue bretonne et du costume traditionnel fidèlement conservé. Mais il en est résulté, à Batz et à Saillé, qu'un nombre considérable de personnes portent un même nom de famille; aussi ne s'y reconnaît-on qu'en ayant recours aux surnoms qui sont d'un usage général.

N° 13.

« Ilienne » du bourg de Batz; costume de relevailles.

La pièce capitale du costume des « Iliennes » de Batz est le *ventel*, mante faite d'un tissu extrêmement grossier, garni en dehors, et surtout au bord supérieur, de longs poils de laine peignée et teinte en vert ou en noir, selon les circonstances. Depuis un temps immémorial, on se transmet, dans les familles, ces singuliers vêtements dont la trame est inusable, et on les entretient toujours neufs en y repiquant, de temps à autre, une nouvelle toison.

Lorsqu'une femme de Batz se présente à l'église pour la cérémonie de ses relevailles, elle met des vêtements noirs et se couvre de son épais *ventel* à laine verte; puis, prenant au bras un panier rempli de petits morceaux de pain, elle se dirige vers le bourg, accompagnée de quelques proches parentes.

La messe pieusement entendue, la nouvelle accouchée parcourt l'église, offrant aux assistants le pain que le prêtre a béni, puis elle reprend la route de son village. Chemin faisant, elle offre encore aux personnes qu'elle rencontre quelques morceaux de pain béni qu'on mange en se signant et en récitant à l'intention de la jeune mère un *Pater* et un *Ave*.

Nos 14 et 15.

Costumes des mariés de Saillé.

N° 14. Les cheveux de la jeune mariée sont divisés et tressés avec soin, enroulés dans une bandelette et ramenés sur le front de manière à

former une couronne. Petite coiffe de batiste terminée en pointe et dont les deux ailes flottent sur le cou. Sur cette coiffe, est posée une couronne de fleurs d'oranger. Grande collerette de dentelle. Corsage violet aux manches rouges garnies de parements en drap d'or brodé de soie; sous ces manches apparaissent deux ou trois autres manches blanches étagées. *Pièce* haute et roide, composée de rubans dorés cousus ensemble et montés sur une espèce de plastron qui couvre toute la poitrine. Jupe de laine. Tablier de soie violette sur lequel retombe une écharpe de soie aux bouts frangés. Bas rouges à coins dits à *fourchettes*. Souliers à rubans.

N° 15. Grand chapeau à trois *pics* dont l'un est relevé sur le côté. Col de chemise rabattu. Premier gilet de basin blanc croisé sur la poitrine, à hauteur de cou, et cachant complètement la chemise; il est très long et couvre le ventre. Second gilet un peu moins long, en flanelle blanche, boutonnant droit et laissant paraître celui de dessous. Troisième gilet de drap bleu foncé, moins long que les deux autres, un peu fendu sur les hanches et garni, autour des boutons et des boutonnières, d'un liseré vert. Sur ces trois vêtements, se porte la *chemisette*, espèce de veste rouge tombant droit et moins longue que les gilets. Culotte de toile courte et bouffante serrée aux genoux par une rosette flottante. Bas blancs et souliers de daim jaune.

Les jours de travail, le paludier porte un long sarrau de toile blanche, muni, sur la poitrine, d'une large poche ayant deux ouvertures verticales. Lorsqu'il est en deuil, il jette sur ses épaules un petit manteau noir.

PARALLÈLE DU COSTUME FÉMININ SAVOISIEN.

N° 17.

Montagnarde savoisienne.

Il n'est pas indifférent de rapprocher des costumes féminins de la Bretagne le type d'une Savoisiennne de Saint-Colomban des Villars. Comme chez la mariée de Saillé, le corsage de cette montagnarde est recouvert d'une sorte de *pièce* qu'en Savoie on nomme *devantier*, et à laquelle sont ici cousus deux longs rubans. Le ruban cousu derrière le devantier est rejeté par-dessus l'épaule et retombe, comme le ruban de devant, qui est d'une couleur différente, sur un tablier de soie à fleurettes brodées. Le châle croisé sur la poitrine et disparaissant dans le devantier ou dans le corsage d'un tablier, tel que chez la Sablaise, est un exemple fréquent chez les campagnardes de la France. Quant à la croix et au cœur d'argent, ce sont des bijoux que l'on rencontre dans la plupart de nos provinces.

Saint-Colomban des Villars est un de ces villages de la Savoie où la difficulté des chemins ne permet d'autre mode de transport que le traîneau et le mulet. Comme dans les hautes vallées éloignées des grandes voies de

communication, le costume national s'y conserve traditionnellement depuis des siècles, et cela, sans que les caprices de la mode lui aient fait subir plus de modifications qu'en Bretagne, chez les gens de la terre en général, ou parmi les populations maritimes.

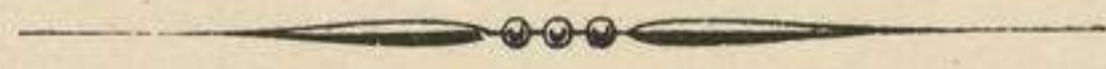
Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 sont reproduits d'après des études faites sur place et les photographies de M. Villard jeune, de Quimper.

Les n^{os} 12 et 16 proviennent de photographies de M. Collin, des Sables-d'Olonne.

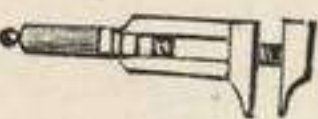
Les n^{os} 14 et 15 font partie des types du Muséum d'histoire naturelle de Nantes.

Le n^o 17 se trouve au Musée Ethnographique du Trocadéro.

Voir, pour le texte : Pitre-Chevalier et Émile Souvestre, Nantes et la Loire-Inférieure; 1850. — M. le baron Achille Raverat, Promenades historiques en Maurienne et en Tarentaise; 1872. — M. Léon Bureau, Costumes traditionnels des provinces de la France (Mélusine, 1878). — M. Élisée Reclus, Géographie universelle.



497



FRANCE. — XIX^E SIÈCLE

BRODERIES ET OBJETS DE PARURE DES PAYSANS BRETONS.

- N^o 1 et 3. — Broderies de *chupen* (veste de dessus, sans manches) portées par les hommes de Douarnenez, arrondissement de Quimper (Finistère).
Fond en drap; broderies de soie ou de laine selon la richesse du costume. Le noir est du velours, plus souvent de la soie ou du drap.
- N^o 2. — Boucle-agrafe; parure des femmes de Guérande, arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- N^{os} 4 et 5. — Agrafes de chemise pour hommes et femmes.
N^o 4, de Sainte-Radegonde, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée); n^o 5, avec perles de verre, de Lesneven, arrondissement de Brest (Finistère). Les glands sont en laine.
- N^o 6. — Cœur et croix d'or gravés; ruban de velours noir. Parure de femme.
- N^o 7. — Bague sur laquelle se trouvent gravés en relief une croix, un cœur et une ancre. Bijou de femme.
- N^{os} 9 et 12. — Agrafes de chemise à l'usage des deux sexes; Sainte-Anne, arrondissement de Lorient (Morbihan).
N^o 9, pendeloques terminées par des plaques de cuivre brillantes; n^o 12, fil de laiton, perles de verre, glands de laine.
- N^{os} 13 et 15. — Cocardes de Sainte-Anne d'Auray que les hommes placent sur leur *toc* (chapeau) et les femmes sur leur *justin* (corsage) en souvenir du pèlerinage. Le milieu est occupé par un petit miroir entouré de fils de cuivre où rayonnent des fils de soie; le tout piqué sur du papier ajouré.
- N^{os} 14 et 16. — Épinglettes de Plonevez-du-Faou, arrondissement de Châteaulin (Finistère): la tête du n^o 16 est en plomb naturel; celle du n^o 14 est peinte, de façon à rappeler l'émail. La touffe de laine de cette dernière épinglette est parfois en verre.
- N^{os} 18 et 19. — Épinglettes en fil de laiton: perles de verre, glands de laine. Sainte-Anne, arrondissement de Lorient (Morbihan).
- N^o 21. — Broderie de *rokedennou* (gilet); Ploaré, près Douarnenez, arrondissement de Quimper. — Le gilet croisé se porte le dimanche, en changeant le côté exposé à la vue pour prendre le plus orné.
- N^o 22. — *Gouriz*, ceinture de cuir avec plaques en cuivre jaune gravées et repoussées: repoussées pour ce qui fait corps, et incisées pour le trait simple; clous saillant modérément pour river; cuir toujours blanchi à neuf. Cette ceinture se porte bas (Voir planche BY, France, n^o 11). — Plonevez-du-Faou, arrondissement de Châteaulin (Finistère).
- N^o 23. — Bordure de pantoufle; Riec, arrondissement de Quimperlé (Finistère).
- N^o 25. — Épinglette de Kerlouan; arrondissement de Brest (Finistère).
- N^o 27. — Broderie de *justin*; Fouesnant, arrondissement de Quimper.
- N^{os} 28 et 31. — Broderie de *chupen*; Riec, arrondissement de Quimperlé (Finistère).
- N^o 29. — Croix en argent ou en acier des paysannes de Locmaria, arrondissement de Châteaulin (Finistère).
- N^o 30. — Broderie de *corquen* (gilet d'homme); Pont-Aven, arrondissement de Quimperlé (Finistère).

FIBULES ANTIQUES.

- N^{os} 8 et 24. — Fibules de bronze trouvées dans le cimetière des Crons, à Vertus, arrondissement d'Épernay (Marne).
N^o 10. — Fibule provenant du cimetière de Flavion.
- N^{os} 11 et 26. — Provenant d'un cimetière du département de la Marne.
N^o 17. — Fibule de bronze; musée de Vannes.
- N^o 20. — Fibule trouvée à Sérancourt, environs de Bourges.

De nos jours, les habitants de la vieille Armorique, *le pays de la mer*, conservent encore une grande partie de leur originalité: les clans, comme au temps des rois Judicaël et Nomenoë, se distinguent entre eux par la couleur de leurs vêtements. Quimper est le pays des *glazeiz*, des bleus; Pleyben (arr. de Morlaix, Finistère), celui des

ardaaeded, des bruns; Pontivy (Morbihan), celui des *guenedouriens*, des blancs; Plougastel (arr. de Brest, Finistère), celui des bonnets rouges, et Kerlouan (même département), celui des bonnets bleus.

Les bleus, les blancs, les rouges, tous se rencontrent toujours dans le Finistère, seul département où la langue bretonne soit exclusivement conservée.

En général, les hommes portent un chapeau rond en feutre, à bords plus ou moins larges. Presque partout on l'orne de grands velours noirs tombants, liés par une ou plusieurs boucles d'argent ou d'étain; sur le velours ils placent de la chenille diversement nuancée, et, quand ils accomplissent un pèlerinage, ce velours est garni d'un miroir, orné de filigranes pour Sainte-Anne d'Auray, d'une petite figurine de plomb pour Saint-Mathurin de Moncontour, de la graine d'un chardon de la côte pour Saint-Cornély de Carnac; tantôt de fleurs, tantôt de plumes de paon pour tel saint ou telle sainte.

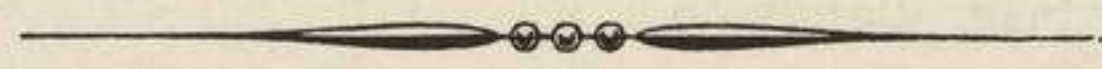
Les coiffures de femmes varient de bourg en bourg.

Elles portent généralement trois espèces de cotillons : le *bros-uhelen*, jupe de dessus; le *lostenn-greiz*, jupe intermédiaire; le *bros-gueleden*, jupe de dessous. Ces trois pièces sont bordées de galons. Les jours de *pardon*, on y ajoute le *tavanger* fait avec ce qu'il y a de plus beau comme moire antique, soie gorge-de-pigeon, étoffe pompador, etc.

La simple croix d'or, l'épinglette aux glands rouges ou bleus, l'antique fibule armoricaine et une petite bague forment tout le fond du trésor des Cornouaillaises.

Le rapprochement des fibules antiques (n^{os} 8, 10, 11, 17, 20, 24 et 26) avec les broches et épinglettes toujours en usage (n^{os} 4, 5, 9, 12, 16, 18, 19 et 25), montre combien les Bretons ont persisté, jusqu'à présent, dans leurs vieilles coutumes.

Documents communiqués par M. Henri du Cleuziou, avec une grande partie des notes qui les concernent.

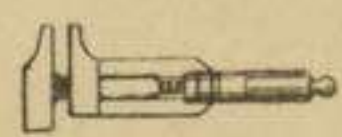




FRANCE

FRANCE

FRANKREICH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Spiegel lith.

198
AD

FRANCE

MOBILIER RUSTIQUE. — LE BAHUT OU L'ARCHE EN BRETAGNE.

La nature primitive du *bahut*, *bahu*, *bahur*, fut d'être un coffre transportable. Viollet-le-Duc le dépeint comme un coffre de bois à enveloppes d'osier recouvertes de peau de vache, renfermant des effets d'habillement et tous les objets nécessaires en voyage. Le bahut devint avec le temps un meuble fixe où l'on renfermait des habits, de l'argent, du linge, des objets précieux; il servait au besoin de table ou de banc, et figurait toujours avec le lit et l'armoire dans les pièces principales du mobilier privé des gens riches, comme des plus humbles particuliers. Le nom de bahut fut cependant conservé aux coffres de voyage jusqu'à la fin du quinzième siècle, rappelant ainsi le caractère originel de ce meuble domestique. Le général Daumas, rencontrant le bahut sous la tente arabe, a fait heureusement ressortir comment ce meuble, de beaucoup le plus usuel au moyen âge, fut conçu par des nomades.

« Le seul meuble qu'il y ait dans chaque tente, c'est un *senndouk*, grand coffre solide, plus ou moins incrusté de cuivre, qui, chez les riches, sert à enfermer les étoffes précieuses, les titres, les papiers importants ou les bijoux que les femmes ne peuvent emporter sur elles. Ce coffre, arche de famille, est fait de manière à pouvoir être jeté rapidement sur les bêtes de somme en cas de départ précipité. Il n'y a pas si longtemps qu'en France le paysan n'avait guère d'autre meuble à lui. Le colon, le fermier non possesseur de terre, quoique attaché au sol par contrat, n'avait pas d'autre fortune que son arche ou babut, grand coffre, et souvent peu rempli, qui contenait son avoir.

Les manuscrits de quelques coutumes du quinzième siècle présentent une série de miniatures qui accompagnent les différents textes de la loi; toutes les fois qu'à l'occasion de bail, de colonage, de cheptel, de saisie, de saisie surtout, il y a des paysans à représenter, le peintre a mis à côté d'eux le coffre rustique; c'est le seul meuble légal du vilain.

Entrez encore aujourd'hui chez certains métayers, en Vendée et en Bretagne; au pied du lit drapé de serge verte, entre le foyer où pend un fusil, et le poteau où le berceau s'appuie, vous verrez l'*arche*, c'est le mot consacré: elle sert de marchepied au lit; le maître seul s'assied dessus; elle se transmet par héritage. »

Le meuble unique chez l'Arabe, jamais attaché au sol, restant chez les peuples nomades l'éternelle expression de la vie errante, et le coffre de voyage qui fut le meuble de l'ancien colon non encore propriétaire du sol, sont peut-être une seule et même chose. Qu'après sa prise de possession du sol, le paysan breton conserve toujours son bahut dans sa forme primitive, devenue sans objet, cette persévérance est le fait de ces habitudes traditionnelles pour lesquelles les Armoricaïns montrent tant d'attachement; la tradition ici est peut-être singulièrement ancienne, et il n'est pas invraisemblable que le Celtique, dans ses migrations, ait apporté son coffre avec lui. Le *senndouk* arabe et l'*arche* bretonne pourraient bien avoir, en ce cas, la même origine asiatique.

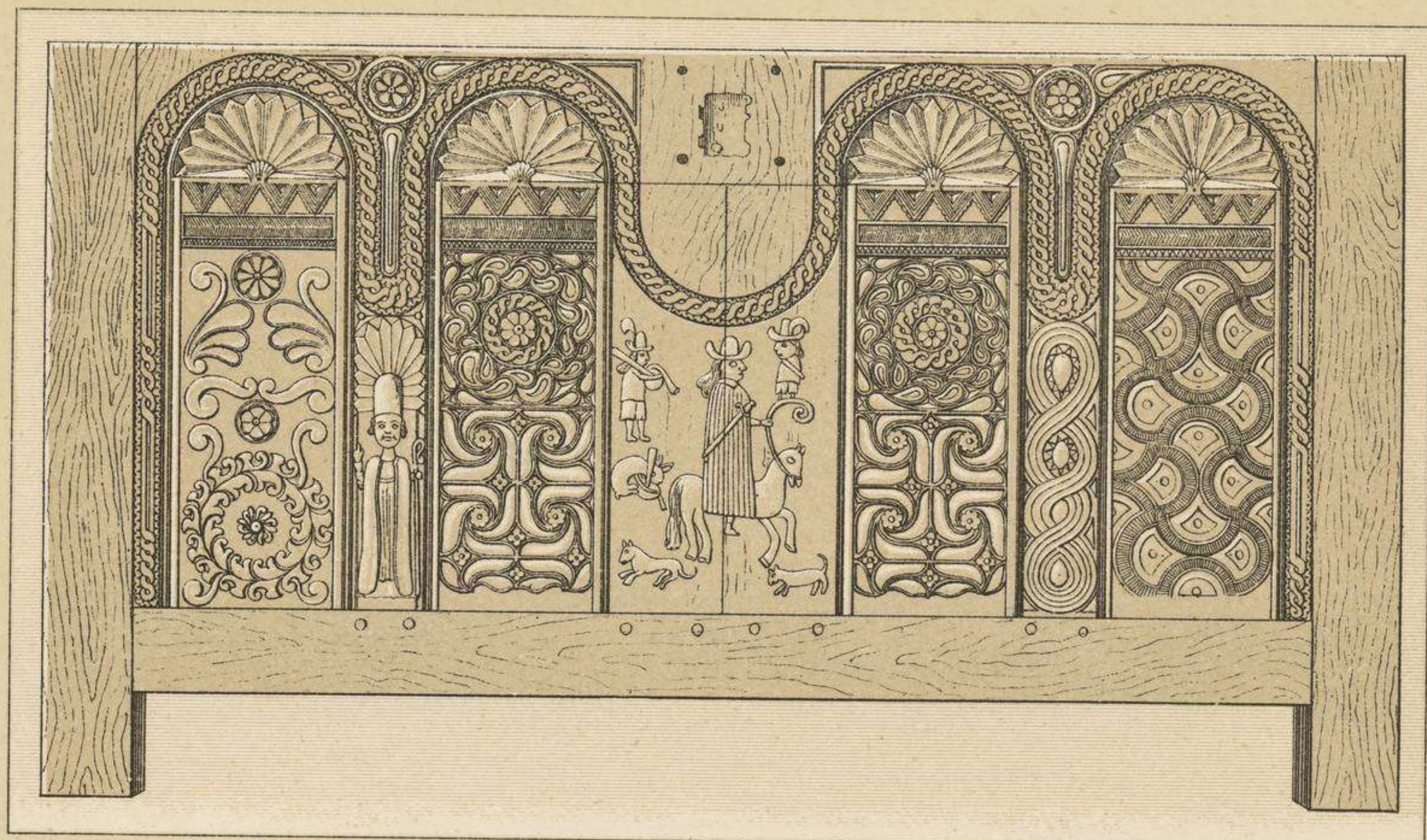
Les deux exemples de la décoration du bahut, qui figurent ici, réunissent à une ornementation de caractère ancien quelques figures naïves dont les contours rudimentaires appartiennent au plus tôt à la fin du seizième siècle, mais plus vraisemblablement à la première moitié du dix-septième. Les entrelacs rappellent ceux du genre celtique; la flore, qui se joue dans quelques panneaux, est reproduite avec ses projections naturelles, conformément aux principes que les Bretons observent dans les broderies de leurs vêtements. La tendance au naturalisme est de haute antiquité chez les Celtes; elle est signalée comme une des marques de leur race par certains observateurs modernes. Les figures qui, dans le bahut inférieur, forment une espèce de scène, rappellent dans leur naïveté, qui n'est pas sans esprit, certains bas-reliefs des monuments mexicains.

La décoration de ces meubles massifs, œuvres de charpentiers, montre l'amour que le Breton ressent pour son arche. Si l'on ignorait l'origine celtique de l'Armoricaïn, on peut dire que l'ornementation de meubles aussi rustiques décèlerait à elle seule sa provenance asiatique. Il y a là tels panneaux dont, non seulement la combinaison égale les meilleurs dessins byzantins et arabes, mais dont la sage physionomie, de finesse et de richesse orientale sous quelques légers caprices, est tout à fait frappante.

Documents photographiques.

Voir pour le texte : La Vie arabe et la société musulmane, par le général Daumas. — Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné du mobilier.





FRANCE

FRANCE

FRANKREICH

AD

IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Renaux del.

499-500

GD

BRETAGNE

INTÉRIEUR DE LA MAISON DE *DEMEURANCE* DU FERMIER.
LES APPRÊTS D'UNE NOCE.
COSTUMES POPULAIRES DU FINISTÈRE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

(PLANCHE DOUBLE.)

La maison bretonne (*ti* ou *kear*) ne se compose que d'une pièce de rez-de-chaussée au-dessus de laquelle se trouve un grenier pris dans les combles. Aux murs extérieurs de ce logis principal sont ordinairement adossés, pour les besoins du ménage et de l'agriculture, quelques petits bâtiments de pierre, de bois ou de terre.

Le seuil de la porte de la maison de demeure est généralement élevé de trente à quarante centimètres au-dessus du sol, et forme une espèce de banc; d'où lui vient son nom, l'*assié de hu*. En été, les fermiers s'y asseyent pour souper ou s'y reposer; dans les bourgs et les villages, certains assiés de hu deviennent des centres de réunion autour desquels les voisins se groupent pour entendre des contes et se faire mutuellement part des événements de la localité. On appelle *hu* (de l'ancien français *huis*) une porte pleine que l'on ne ferme qu'à la nuit ou lorsque tout le monde est aux champs, et *contre-hu*, une demi-porte presque toujours fermée afin d'empêcher les enfants de sortir de la maison ou le bétail d'y entrer.

Dans la plupart des fermes et des maisons de campagne, la *place* (c'est ainsi qu'on nomme le sol de l'habitation) est formée de terre soigneusement débarrassée de tout caillou; on l'arrose et on y mêle parfois de la chaux ou de la balle d'avoine.

Comme dans la plupart de nos provinces, les cheminées des maisons rustiques de la Bretagne sont vastes et surmontées de grands manteaux dont une sorte de lambrequin d'étoffe fait souvent le tour. La tablette de dessus est occupée par une petite croix de bois noir au christ en os d'un travail absolument sauvage, ou par une « sainte

vierge » de faïence grossièrement colorée ; ces images sacrées ne doivent jamais être vendues, cela porterait *malechance*, mais on peut les donner. Autour de ces objets, sont généralement placés des vases chez lesquels on retrouve le caractère des poteries gauloises, ou des ustensiles, tels qu'un chandelier, une lanterne, un fer à repasser, etc. Le foyer proprement dit forme une estrade composée de larges pierres ; son importance permet d'y introduire des *chipots* ou sièges de cheminée. C'est la place d'honneur ; dire à quelqu'un « sourd'ous diqu'au fouyer (montez jusqu'au foyer) », c'est lui faire la plus gracieuse des invitations. L'aïeul s'y met ordinairement et, comme dans cet exemple, y surveille parfois la cuisson des crêpes, ce mets national par excellence. L'hiver, lorsqu'à la veillée toute la famille est réunie et travaille en commun, le foyer est aussi la place du mendiant, lequel est d'ordinaire le conteur attitré des vieilles légendes et le préféré des *pennerès* (jeunes filles), à qui il indique plusieurs moyens de savoir si elles se marieront dans l'année. Sur l'un des murs intérieurs de la cheminée, est placé le *g'llaumé*, morceau de bois articulé faisant l'office d'un bras dans lequel on fiche la chandelle de *rosine* (résine) qui, le soir, est souvent l'unique éclairage de la maison. D'un autre côté sont pendus quelques ustensiles, la crémaillère, la plaque ronde servant à faire les crêpes, ainsi que des provisions d'andouilles et de jambons fumés.

Le mobilier breton ne paraît point remonter au delà de 1600 et les plus vieux bahuts ne portent guère de date antérieure à 1630. — Les meubles de ce pays n'ont point le caractère de l'ébénisterie ; ils sont l'œuvre d'un *malvunuzein*, menuisier ou charpentier de campagne. « Ces artisans, » dit M. Louis Tisbères dans son intéressant travail sur le *Mobilier rustique breton*, « ont appris à décorer leurs ouvrages d'ornements et de figures dans les églises et les calvaires. Aussi ont-ils répandu à profusion et à toutes occasions, les rosaces et les saints. Les *gâteaux* à pointe de diamant sont la copie modifiée du clou moyen âge que l'on rencontrait à cette époque sur toute armure et tout coffret. Enfin l'imagination de chacun a complété l'art de la sculpture bretonne ; la grossièreté du travail, la sauvagerie et la naïveté de l'artiste lui ont imprimé un cachet particulier. »

Les meubles en usage, généralement en chêne noirci et ciré, sont :

Le *gwilé* ou lit, toujours apporté par la femme et faisant partie de sa dot. Dans le Finistère, où, plus que partout ailleurs, le mobilier breton a conservé son architecture spéciale, on fait usage du *gwilé cloz*, lit clos dit à *hussiaux*, c'est-à-dire fermé par des portes ou panneaux glissant l'un sur l'autre ; c'est le lit ici représenté. Il forme une grande caisse carrée plus ou moins ornée d'ajourés destinés à donner de l'air, et montre des panneaux décorés de sculptures au milieu desquelles on aperçoit l'*H* surmonté d'une croix qui orne habituellement les autels ; les rideaux et les couvertures de drap sont quelquefois enjolivés de dentelles dites de « Quimper ». Dans les nombreuses familles, ces lits, rapprochés les uns des autres, forment comme une boiserie continue. Parfois, la caisse du lit, au lieu d'être fermée par des panneaux, est simplement percée d'une ouverture cintrée par le haut, laquelle avec sa galerie et ses rideaux de cotonnade, donne au meuble l'aspect étrange d'un guignol. — Du côté de Tréguier, les lits, souvent superposés les uns au-dessus des autres dans une même ouverture, offrent une série de couchettes comparables à celles des dortoirs de nos paquebots. Le lit breton, contenu dans une armoire à un seul ou plusieurs étages et qui nécessite une ascension pour s'y coucher, est exactement de la même sorte que le lit des paysans de la Frise ; celui-là aussi est une indication, sinon de la parenté des races, au moins de la route suivie par ceux qui ont passé par le Nord en y laissant des traces de leurs mœurs. (Voir la planche A X, Hollande.) — Dans l'Ille-et-Vilaine et dans la Loire-Inférieure, il n'est pas rare de voir des lits à colonnes tournées en quenouilles et qui supportent un baldaquin recouvert d'étoffe ou de papier peint ; ce sont les *gwiléou-steng*.



BRITTANY

Normann In'n

BRETAGNE

G D

IMP. FIRMIN DIDOT & C^{ie} PARIS

BRETAGNE

Tout lit, en Bretagne, est accompagné d'une huche placée devant et qui sert à monter. Dans cette huche, on renferme quelquefois les vêtements, la plupart du temps, le pain, le beurre ou le lait.

Les coffres, ceux propres à renfermer les hardes (*arch'iou*, voir la planche A D), ceux propres à serrer les grains (*grinoliou*), offrent la plus grande variété d'ornementation dans la sculpture. Le paysan, c'est le cas qui se présente ici, pose quelquefois un vaisselier au-dessus de ces coffres. Ce vaisselier est composé de galeries à jour formant, dans la hauteur du meuble, plusieurs divisions toutes remplies de faïences de Quimper, de Nantes et du Croisic.

L'*armel*, ou armoire, servait primitivement à serrer les armes; elle contient les vêtements, le linge, l'argent et les souvenirs de famille. Elle doit sa dénomination d'*armoire à gâteaux* à la décoration extérieure de ses grands panneaux.

La seconde armoire, dans notre exemple, est placée à côté de l'*armel*, près de la fenêtre à petites vitres; elle porte le nom de *presse* et sert à ranger les écheveaux de lin récemment filés.

La *taol*, table à manger, est presque toujours placée de manière à être éclairée en plein par la fenêtre. Elle consiste, le plus souvent, en une espèce de coffre destiné à recevoir la farine, et sur le couvercle duquel le paysan pose les quelques objets indispensables à son repas. Ordinairement, à l'une des extrémités de la *taol*, est un tiroir qui sert à renfermer les fourchettes de fer-blanc et les cuillers de bois; mais ici, ces ustensiles sont introduits dans le *cliquet*, porte-cuillers en bois ouvragé, suspendu au milieu de la chambre comme un lustre. Lorsque le paysan s'absente et laisse sa table non desservie, il la couvre au moyen d'un panier en jonc tressé suspendu au plafond et que l'on fait descendre à l'aide d'une poulie.

Ainsi que les escabeaux à trois *quilles*, les bancs sont les sièges les plus usités. La *kador*, chaise, est en Bretagne d'un usage récent et ne date guère que de Louis XVI. Beaucoup de grandes fermes ne possèdent pas plus de deux ou trois de ces chaises grossièrement paillées ou seulement couvertes d'une planche de bois.

La vaisselle bretonne, des plus sommaires, se compose d'écuelles et de plats en terre vernissée provenant en général des fabriques du pays. Les verres sont en petit nombre et ne servent que lorsqu'on veut faire honneur à un étranger. A part ce cas, on boit le cidre dans des *moques*, bols à anses. On va le chercher au tonneau dans des *briques*, ou, s'il s'agit de le porter à ceux qui travaillent aux champs, dans des *touques*, sorte de dames-jeannes.

Aux poutres qui soutiennent le plancher du grenier sont attachées des claies; l'une d'elles, qui sert de planche à pain, s'appelle *râté*; sur les autres, on place des bottes d'oignons et d'échalottes, des quartiers de vache salée, des *bouzines* ou vessies de porc, et des *trochées* (branches) de pommes qui doivent préserver les habitants du mauvais air et des épidémies.

La scène représentée comporte les apprêts d'une réjouissance nuptiale. En attendant le moment du départ pour la mairie et l'église, une paysanne, coiffée d'un frontal brodé recouvert d'un bonnet (ce qui indique une femme

de Pont-l'Abbé), s'occupe, à l'aide d'un fort bâton, à battre la pâte des crêpes contenue dans un grand bassin de cuivre, tandis qu'un *glaseiz* (bleu) des environs de Quimper, logé sous le manteau de la cheminée, surveille la cuisson en se préparant à retourner une crêpe avec la latte dont il est armé. L'assistance étrangère ou les invités sont représentés par un paludier de Batz et sa femme faisant leur entrée avec un livre d'heures à la main. Le corsage de la femme est brodé de paillettes d'or; son bonnet est recouvert d'un capuchon d'origine gauloise. L'homme a un grand chapeau de feutre dont l'un des *pics* est relevé; il porte plusieurs vestes superposées, un large manteau, des culottes bouffantes et des souliers de cuir fauve. Devant la table est assis le marié vêtu d'une veste rouge couvrant plusieurs gilets, et coiffé d'un *toc* (chapeau), orné de chenilles multicolores; ce paysan de Plogonnec contère avec le *kerniad*, joueur de biniou, personnage qui, en Bretagne, remplace le ménétrier; son costume est celui des *ardaaded* (bruns) de Pleyben. A côté de ces deux hommes, une paysanne de Plougastel-Daoulas met la dernière main à la toilette d'une mariée dont le costume est celui de Kerfeuteun. Elle porte une coiffe de dentelle, un corsage de soie sur lequel pendent deux scapulaires, une jupe de drap rouge brodée d'or, un *tavanger* de mousseline et des souliers de drap ornés de boucles d'or. (Voir la planche ayant pour signe la Clé anglaise; bijoux bretons.)

D'après un intérieur exposé au Musée Ethnographique de Paris, les costumes sont représentés par des effigies de grandeur naturelle.

Voir, pour le texte, *Émile Souvestre*, Les derniers Bretons; 1878. — *M. Louis Tisbères*, le Mobilier rustique breton (La Bretagne artistique, pittoresque et littéraire; mars 1881). — *M. Paul Sébillot*, les Maisons rustiques en haute Bretagne (Revue ethnographique, mars-avril 1885).

ASIA - AFRICA - OCEANIA

